PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 22 OCTOBRE 2012, A 20H00 AU COLLEGE DE BUTTES (HALL DE LIAISON)

Présidence : M. Bernard Rosat (PS).

Le président ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue et remercie chacun pour sa participation. Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui se présente comme suit :

- 1. Appel
- 2. Correspondance
- 3. Procès-verbal de la séance du 10 septembre 2012
- 4. Programme de législature
- 5. Modification du plan de quartier de Surville à Buttes
- 6. Crédit-cadre de fr. 1'500'000.- pour la mise en œuvre de projets éligibles au titre de la loi sur la politique régionale
- 7. Communications du Conseil communal
- 8. Motions propositions et projets d'initiatives communales
 - a) Motion du groupe POP « Pour la mise en place et/ou le soutien à la création de coopératives d'habitation »
 - b) Motion du groupe POP « Pour ancrer les grands groupes commerciaux dans la région »
- 9. Résolutions
- 10. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le président le considère comme accepté.

1. APPEL

Le président demande à Mme Caroline Gaspar de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 36 membres

- Pour le PLR : Alfred Bigler; Christophe Calame; Denis Cherbuin; Eric Demarchi;

Daniel Dreyer; Johana Eidam Vautherot; Simon Eschler; Hans Peter Gfeller; Christelle Gertsch Macuglia; Philippe Leemann; Sandra Menoud; Laurent Patthey; Claude Schick; Nicolas Stauffer et Pierre-Alain

Wyss.

- Pour le PS : Olivier Berthoud ; Jean-Pierre Cattin ; Pierre-Alain Devenoges ; Nathalie Ebner

Cottet; Alban Gashi; Manuel Gonzalez; Romain Jeanneret; Ion Karakash; Frédéric Mairy; François Oppliger; Bernard Rosat; Sven Schwab et Loris

Vuilliomenet.

- Pour le POP : Philippe Vaucher.

- Pour Les Verts : Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.

- Pour l'UDC : Jean-Paul Chédel ; Laurent Kramer ; Paul-André Matthey-Doret ; Claude-

André Perrin et Alexandre Willener.

Excusés : 4 membres, Jean-Michel Rossetti (PLR) ; Gabriel Cimenti (PS) ; Amanda loset

(POP) et Loïc Frey (UDC)

Absent: 1 membre, Mathieu Wyttenbach (PLR)

Majorité absolue: 19 voix

PVCG 22.10.2012 **- 29 - 0.01.10.20**

Les 5 conseillers communaux, Mme Caroline Gaspar, cheffe du secrétariat central, ainsi que Mme Alexandra Schmied Fatton, secrétaire à la Chancellerie, sont présents. Le chancelier, M. Alexis Boillat est excusé.

2. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est parvenue au Bureau du Conseil général.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2012

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est considéré comme accepté avec remerciements à son auteur. Le président profite de ce point pour remercier M. Dreyer, vice-président, de l'avoir remplacé avec efficacité lors de cette séance.

4. PROGRAMME DE LEGISLATURE

Avant d'ouvrir la discussion générale, le président rappelle que le programme de législature est transmis pour information et débat au Conseil général conformément à l'article 7.11 RG. Chaque rapporteur de groupe est en mesure de faire part de sa satisfaction ou de ses réserves. Le CC répondra éventuellement aux interpellations, mais il n'y aura pas de votation sur cet objet. Il laisse dès lors tout d'abord la parole à l'Exécutif.

En guise de préambule, M. Michel (cc) rappelle qu'avec ce programme de législature, le CC vise à affirmer en toute transparence ce que seront les priorités de sa politique au sens large. Ce programme permet aussi de fixer une base au dialogue politique et à la gestion administrative. Lorsque des demandes de crédit seront sollicitées, le CC pourra les mettre en corrélation avec ce document. Il rappelle ensuite les objectifs visés par le premier programme de législature. Le principal but était de réussir la fusion des communes en passant par la réunion de neuf administrations généralistes et d'une multitude de services intercommunaux en une seule administration composée de services spécialisés. Le second objectif important était la réalisation de nombreuses économies structurelles. Au terme de cette période, le CC a pu dresser un bilan positif de ce programme. La viabilité du coefficient fiscal a été démontrée, sachant qu'il représentait tout de même une diminution moyenne de 5 points d'impôt sur l'ensemble des anciennes communes. Sur 117 actions listées, 75% sont réalisées et 23% sont lancées et donc en cours de réalisation. A l'aube de cette deuxième législature, le CC constate que la commune est mieux armée aujourd'hui qu'hier pour faire face aux défis qui l'attendent. Elle a plusieurs opportunités, elle est en mesure de rayonner aujourd'hui, de confirmer sa vocation industrielle, de soigner ses services de proximité, de renforcer ses liens externes et d'améliorer ses perspectives démographiques. Et dans le cadre de ces opportunités, l'Exécutif a élaboré une vision stratégique à terme qui vise à déterminer, à l'aide des outils ayant été aiguisés durant cette première législature, comment améliorer la qualité de vie des habitants du Val-de-Travers. 4 axes de législatures ont été identifiés, 10 objectifs qui leur sont subordonnés et une liste non exhaustive d'actions à mener, le tout dans une démarche qui se veut empathique. En résumé, le CC souhaite répondre à la question suivante : « Comment la commune peut intervenir dans le cadre des missions qui lui incombent pour améliorer la qualité de vie des habitants ? » Les 4 axes de législatures identifiés sont :

- 1. Le lien communautaire,
- 2. L'environnement,
- 3. Le revenu disponible,
- 4. L'accès aux biens et services.

Le lien communautaire vise à débattre des aspects liés à l'identité, aux sentiments d'appartenance et à l'implication de l'individu dans la société notamment. L'environnement au sens large entend le cadre de vie construit et celui non construit. Le revenu disponible signifie en fait ce qu'il reste dans le portefeuille de l'individu à la fin du mois, une fois qu'il a payé son loyer, ses taxes, ses impôts, soit ses charges de base. Et enfin, l'accès aux biens et aux services touche aux domaines liés aux commerces, aux transports publics, à la santé et aux prestations fournies par la commune ellemême. Comme indiqué à la commission de gestion et des finances (CGF), ce programme ne sera

PVCG 22.10.2012 - **30** - **0.01.10.20**

pas uniquement débattu lors de cette séance pour ensuite être rangé dans un tiroir. Au contraire, il est un fil rouge et contient une véritable boîte à outils prévoyant de mener une politique en termes de promotion, de partenariat, d'efficience interne de l'administration et de maîtrise des finances, accompagnée d'un certain nombre d'instruments de suivi et d'évaluation pour faire le bilan des actions entreprises ou pleinement réalisées. Ce programme reprend le slogan de la première législature « Un grand rêve d'avenir » et démontre qu'il devient réalité! M. Michel termine en précisant que le CC répondra aux interrogations des différents groupes suite à leur prise de position.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Stauffer (PLR) prend la parole au nom de son groupe : « Le groupe PLR a discuté du programme de législature de notre commune et il en ressort les réflexions suivantes :

Tout d'abord, merci à notre Exécutif pour la réalisation de ce programme qui sera, comme cela vient d'être relevé, notre fil rouge durant les 4 prochaines années. Le groupe PLR est globalement satisfait de ce programme qui répond pour une grande partie à nos préoccupations. 4 axes et 10 objectifs que nous avons analysés dans le détail.

Le groupe PLR est très satisfait de trouver parmi les axes un volet consacré à la fiscalité et au revenu disponible. Nous souhaitons vivement que cet axe devienne une priorité pour l'Exécutif. C'est d'autant plus important qu'une baisse de la fiscalité peut être un effet de levier fort pour améliorer la démographie et faire venir des revenus supérieurs à la moyenne de Val-de-Travers (l'exemple de l'impôt sur les personnes physiques cantonal le démontre). Oui, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR souhaite une baisse de la fiscalité à Val-de-Travers et le plus vite possible. Cette baisse nous incitera, ainsi que le CC, à faire d'autres économies et diminuer encore le déficit structurel de la commune. Comme une entreprise, la commune doit continuellement chercher à s'améliorer et faire toujours mieux que nécessaire. Une baisse de la fiscalité aura un effet double : remercier et fidéliser (c'est très important!) les citoyennes et citoyens de Val-de-Travers et être plus attractif pour les nouveaux habitants.

Un outil comme le frein aux dépenses et à l'endettement doit être revu, les objectifs ne sont plus les mêmes et nous devons apprendre à travailler avec une marge plus faible. C'est pourquoi nous transmettons la balle à la CGF qui doit se charger de cette mission.

Le revenu disponible est un véritable problème au Val-de-Travers. Et nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec le CC, les loyers deviennent chers dans notre région, en tout cas dans certains villages.

Nous soutenons le CC dans sa démarche « inciter au travail » car il y aura des opportunités d'emploi dans notre région et nous ne pouvons pas rester le dernier de classe dans tous les domaines.

Nous n'allons pas traiter dans le détail tous les objectifs et actions mais nous nous sommes arrêtés sur celle qui sont à nos yeux une priorité pour la région.

La mise en valeur du territoire passe en priorité par la sécurisation et la mise à jour des places de jeux existantes, avant la création de nouveaux ou d'autres espaces. Pour les transports publics, il faut bien identifier les besoins des pendulaires car c'est eux qui sont principalement concernés par le transport. Ces derniers s'acquittent de l'impôt dans la commune et nous souhaitons fortement que leurs besoins soient considérés comme prioritaires.

La préoccupation de l'extension de l'offre de logements est une priorité partagée et notre motion acceptée dernièrement nous renseignera rapidement nous l'espérons sur le qui, quoi, où, combien et à quel prix malgré une démographie stagnante. A ce sujet nous avons une question au CC : Pouvez-vous nous dire quelle est la situation (balance démographique) à ce jour à Val-de-Travers ?

Dans le chapitre de l'embellissement des villages, nous tenons à apporter notre soutien à la propreté et prévenir les incivilités. La sécurité n'est pas évoquée dans ce programme, nous supposons que ce point la traite. Pour ce qui est de la promotion des façades, nous pensons qu'il serait préférable de parler de promotion énergétique des bâtiments et ce point enchantera nos amis

verts...libéraux. Une incitation pour l'amélioration énergétique serait certainement plus utile et incitera pour la modification esthétique. Si l'Assemblée de ce soir se montre favorable au soutien et à la promotion de la rénovation esthétique des façades de nos villages, nous pourrons revenir avec notre motion qui demandait la même chose et cette fois-ci, elle sera vraisemblablement acceptée.

Le développement démographique ayant été passablement évoqué tout à l'heure et la mise en place d'un programme d'accueil pour les nouveaux arrivants via une box, une sorte de smart box mais sans réduction ne devrait pas être trop compliqué à mettre en place. Je profite encore de la tribune pour réaffirmer notre priorité qui est celle d'une baisse du coefficient fiscal. A ce titre, merci au CC de nous rassurer et de nous dire qu'il s'agit d'une faute de frappe dans le rapport et que sa volonté est bien de baisser et non d'adapter le coefficient fiscal!

Pour le volet consacré à la santé et aux services d'urgence, peu de chose à dire, nous attendons toujours que les initiatives cantonales soient traitées pour connaître notre destin. Peut-être une question concernant la promotion du sport : Est-ce que le CC peut nous informer du succès ou non du programme midi tonus au Centre sportif ? Est-ce que c'est le même programme qui est sous-entendu dans le rapport ?

Concernant l'économie et son développement, nous rejoignons le CC et l'enjouons de mettre cet aspect de la promotion dans les priorités. Priorité également pour une information concernant le potentiel de la région, d'une cartographie des zones et des perspectives économiques de la région. La centrification ou transformation de certaines zones industrielles nous intéresse également beaucoup.

Pour les commerces et services de proximité, là-aussi, il y a urgence ; la commune doit pouvoir offrir les conditions cadres permettant l'ouverture des commerces. L'écoute des besoins des commerçants de la région est primordiale et nous devons impérativement répondre à ces besoins en termes d'heure d'ouverture, de période des fête, et bien d'autres encore.

Dans le cadre du rayonnement touristique, nous pensons, avant de se lancer dans des projets pharaoniques que nous aurons l'occasion d'en reparler, qu'il serait préférable de soutenir les acteurs privés du tourisme qui contribuent au rayonnement de la région. La fédération des acteurs, privés pour la grande majorité, est beaucoup plus importante que de nouvelles dépenses.

Pour ce qui est du soutien à la vie associative, nous rejoignons le CC, l'attribution des subventions est prioritaire afin d'éviter toutes dérives. Les règles doivent être claires même pour les institutions communales. Créer des emplois et inciter au travail sont des valeurs que le PLR a toujours soutenues et nous continuerons à le faire.

Finalement pour ce qui est de l'implication citoyenne, il est certes important de sensibiliser le citoyen à ses responsabilités, et aux comportements citoyens, mais pour qu'une situation « gagnant-gagnant » soit trouvée, il est important aussi de valoriser le citoyen, en lui offrant par exemple des avantages pécuniaires sur l'utilisation de l'infrastructure pour laquelle il contribue. Voir l'apparition de tarifs locaux au Centre sportif, à la piscine des Combes, à la patinoire voire même à la Robella donnera sans aucun doute au citoyen l'impression que ses Autorités travaillent pour lui. Ce sentiment d'être privilégié s'avère tout particulièrement nécessaire dans une région frontalière comme la nôtre et abondera également dans le sens de l'augmentation du revenu disponible.

En résumé, nous souhaitons des priorités dans les différentes actions qui seront menées et voulons que ces dernières qui concernent la fiscalité, l'économie et le soutien aux commerces soient traitées en priorité bien avant les concours de villages fleuris.

En conclusion, nous soutenons ce programme de législature et continuerons de déposer des objets sur les points que nous considérons comme prioritaires. Nous sommes également à disposition pour partager plus finement ces points avec le CC ou par l'intermédiaire de la CGF. »

M. Vaucher (POP) remercie le CC au nom de son groupe et le félicite d'avoir su prendre de la hauteur. Il espère que le futur Conseil d'Etat sera capable d'une analyse aussi claire de la situation, afin de permettre au canton de se retrouver sur une meilleure voie. Il est content d'être face à un CC qui voit loin, car il n'est pas évident de ne pas se faire prendre par le train-train quotidien ou par des tâches urgentes qui obligent parfois à travailler le nez au sillon. Le POP approuve et soutient le

PVCG 22.10.2012 - 32 - 0.01.10.20

contenu de ce programme de législature. Il a néanmoins une question concernant l'objectif 4 « Développement démographique » notamment comment le CC entend développer l'offre de logements. Il se demande s'il pourrait, par exemple, imaginer être le coordinateur des coopératives d'habitation. Cela permettrait ainsi d'aider les gens n'ayant pas les moyens d'acquérir seuls leur logement de pouvoir le faire en se regroupant et créer ainsi des conditions cadres pour pouvoir construire des immeubles et y vivre. En effet, le groupe POP ne peut que relever que l'offre actuellement limitée de logements est effectivement un des problèmes de la région. Avant de baisser le coefficient fiscal, le groupe POP pense qu'il est essentiel de disposer déjà d'endroits où les gens puissent habiter et de commerces locaux, comme relevé dans sa motion qui sera présentée plus tard. Il est bien conscient que la marge de manœuvre du CC est évidemment restreinte. Il ne peut pas décider seul de l'ouverture ou non d'un magasin, mais il souhaite qu'il mette tout en œuvre pour que les commerces de la région ne s'en aillent pas et que ceux qui restent ne se réduisent pas comme peau de chagrin! Pour qu'une région soit attractive, il est nécessaire de disposer de logements, d'endroits où faire ses commissions, d'écoles où emmener ses enfants, et de transports publics pour se déplacer. A son sens, ces éléments essentiels doivent être garantis avant d'envisager une baisse du coefficient fiscal. Dès lors, le groupe POP sera particulièrement attentif à ce que ces 4 axes soient mis en place dans le courant de cette législature. Pour terminer, il remercie encore le CC pour son travail.

M. Willener (UDC) indique pour sa part, qu'il a cru recevoir le programme de la ville de La Chaux-de-Fonds avec son superbe damier qui n'a à son sens aucun rapport avec le Val-de-Travers. Mais à part ce malheureux petit détail, le groupe UDC remercie le CC ainsi que les rédacteurs pour la qualité et la présentation de ce document qui se trouve être un bon compromis entre toutes les idées émises lors des élections de ce printemps. Il trouve ce programme complet, peut-être un peu ambitieux sur un ou 2 points, mais s'il est mené à bien, ceci ne sera que du détail. Le groupe UDC n'a pas grand chose à redire si ce n'est que la problématique du trafic transfrontalier doit faire l'objet d'une réflexion sérieuse. Quoiqu'il en soit, il souhaite bonne chance au CC pour la mise en œuvre de son programme.

M. Mairy (PS) fait l'intervention suivante : « Nous remercions le CC pour son programme de législature. Bien que celui-ci réponde à une obligation légale, il n'en demeure pas moins que la façon dont s'en est acquitté notre Exécutif mérite d'être soulignée pour son sérieux et sa cohérence.

La qualité de ce document, sa pertinence et la diversité des actions envisagées traduit, à notre sens, l'état d'esprit constructif qui prévaut au sein du CC et nous ne pouvons que nous en réjouir. Nous remercions particulièrement l'Exécutif pour le tableau croisé permettant de juger chaque objectif au regard de chaque axe et qui démontre, s'il en était besoin, que la gestion d'une commune est un exercice complexe.

Les 4 axes prioritaires définis par le CC nous semblent judicieusement choisis et nous y souscrivons volontiers. Sans détailler le contenu de chaque objectif, nous nous limiterons à citer ceux pour lesquels nous avons des commentaires ou des questions à formuler.

Concernant l'objectif 1 « Mise en valeur du territoire », nous ne pouvons que regretter une fois encore le refus du RER, qui freine le développement des transports publics et, partant, celui de notre région. Notre parti, tout comme le CC, avait fait part de son soutien à ce projet : il s'agira de voir désormais dans quelle mesure l'amélioration des transports publics envisagée par l'Exécutif peut se concrétiser à l'heure où la Confédération n'exclut pas de remplacer notre ligne ferroviaire par une liaison par bus. Nous rappelons par ailleurs que les relations des transports publics sont négociées chaque année au sein de la commission régionale des transports et nous souhaiterions vivement que l'ensemble des partis politiques qui y sont représentés assument leur responsabilité.

L'objectif 4 « Développement démographique » contient plusieurs actions qui nous sont chères. L'objectif de développement démographique fixé est cela dit audacieux : augmenter la population de 1% consiste à viser un taux supérieur à celui de la moyenne cantonale. Avons-nous les moyens pour atteindre cet objectif ? Et, surtout, notre développement doit-il être envisagé uniquement en terme quantitatif ? A notre sens, il s'agira d'avoir une réflexion de fond sur le développement

démographique que nous souhaitons viser. En commençant par ne pas oublier que notre commune, ou plutôt notre région, a toujours vu croître sa population grâce à l'immigration.

Quant à l'adaptation du coefficient fiscal, nous y souscrivons volontiers, mais nous relevons que le contexte actuel ne s'y prête pas. Tenir le coefficient de 72 promis par la fusion représentait déjà un défi important, relevé jusqu'à présent.

Si le cinquième objectif « Santé et services d'urgence » nous semble répondre aux défis qui se posent en terme de sécurité et de santé hospitalière, nous regrettons que le CC n'ait pas inclus parmi les actions envisagées celle ayant trait au développement de la médecine de proximité, et plus particulièrement à la relève des médecins généralistes. Le CC peut-il nous rassurer quant à la poursuite de ses efforts dans ce domaine là également ?

La « Consolidation des commerces et services de proximité », septième objectif, nous semble primordiale à l'heure où une nouvelle enseigne généraliste a annoncé sa fermeture. Nous soutiendrons le CC dans ses appuis aux commerces locaux, de même que nous soutiendrons ce soir la motion du POP visant ce même objectif.

En matière de « Soutien à la vie associative », nous ne pouvons que regretter le retard pris dans ce domaine au cours de la première législature et espérons que le CC parviendra à le rattraper de façon transparente et cohérente.

Enfin, nous tenons à souligner l'importance de l'objectif intitulé « Implication citoyenne ». Bien que le CC n'ait pas classé ses objectifs par ordre d'importance, nous aurions préféré que ce dernier objectif figure en tête de liste afin d'en souligner l'importance.

En effet, si nous rejoignons l'Exécutif dans sa volonté première d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, et sans paraphraser John Fitzgerald Kennedy, il convient de rappeler qu'en matière de qualité de vie, nous avons tous un rôle à jouer, tant sur les plans politique, économique ou associatif que dans la « vie de tous les jours ». A l'heure où le consommateur est roi et l'immédiateté reine, il s'agit de ne pas oublier que la chose publique est complexe, qu'elle demande du temps, et qu'améliorer le quotidien des habitants de Val-de-Travers ne se décrète pas, mais demande une envie partagée par chacun.

Nous espérons dès lors que ce programme de législature ne restera pas seulement celui du CC, mais qu'il permettra à chaque Vallonnier de se sentir concerné et de s'impliquer dans le développement de notre commune. »

Mme Vaucher (Les Verts) prend la parole au nom de son groupe : « Nous remercions le CC de son approche empathique et novatrice en plaçant le citoyen au centre de son programme de législature. Les 4 axes présentés nous paraissent pertinents à plus d'un titre. Ils devraient constituer pour tout un chacun un fil vert que nous pourrions suivre et étoffer au cours de ces 4 prochaines années.

L'aspect du revenu disponible nous est apparu comme particulièrement intéressant puisqu'il prend en considération de nombreux paramètres, ne se focalise pas uniquement sur le coefficient fiscal, mais tient aussi compte des aspects sociaux, comme la réinsertion professionnelle. En revanche, nous nous étonnons que les questions énergétiques (économies d'énergie, énergies renouvelables) aient été totalement occultées, pourtant présentes dans le précédent programme. Elles ont, sans conteste, un impact à plusieurs niveaux dans notre qualité de vie que ce soit sur le revenu disponible, sur l'accès aux biens et aux services ou encore sur l'environnement.

Mais voilà, la qualité de vie, c'est subjectif! Aussi, nous aimerions compléter quelques objectifs par diverses propositions.

L'environnement dans lequel nous évoluons est déterminant dans la qualité de vie et, à ce titre, il est important aussi de préserver la nature, la biodiversité et le paysage. Au Val-de-Travers, nous avons beaucoup de chance. Notre commune recèle des trésors naturels, biologiques et paysagers exceptionnels: l'Areuse, la Robella, un joli Chapeau qui appartenait jadis à Napoléon, mais aussi le Creux-du-Van, des rivières plus ou moins sauvages, des forêts jardinées, des pâturages encore boisés, une faune diversifiée. Bien qu'une partie de ces richesses soient protégées depuis plus de 40 ans, cet incroyable patrimoine n'est pas moins constamment sous la pression des activités économiques, du tourisme, de la croissance de la population, des zones à bâtir, des routes, etc.,

etc. Les Verts de notre Vallon sont et restent donc très attentifs. Les actions envisagées dans le programme de législature ne doivent pas s'arrêter à l'Areuse, la colonne vertébrale de notre région, au gré d'éventuelles subventions fédérales pour un projet de revitalisation. Nous devons également préserver ce qui est autour : nos paysages, nos eaux, nos forêts, notre faune... Et les expériences faites ces dernières années avec l'utilisation non autorisée de girobroyeurs pour niveler les sols, les quelques pollutions de sources d'eau potable ou les haies sauvages qui disparaissent subrepticement démontrent bien que cet équilibre reste fragile.

Si la création d'une commission spécifique « nature et paysage » n'a pas rencontré un enthousiasme débordant lors de la précédente législature, nous demandons qu'une politique de protection de la nature et du paysage soit intégrée dans la réflexion et la maîtrise globale de l'aménagement qu'entend mener le CC.

Pour ce qui est de l'amélioration de la mobilité et des transports, cette action ne doit pas demeurer un vœu pieu, aujourd'hui plus que jamais... Au vu du résultat récent sur la votation du RER et les annonces intempestives sur les lignes régionales, notre section est inquiète non seulement sur le devenir de notre canton, mais aussi sur l'avenir des transports publics au Val-de-Travers. Sachant que chaque année les conditions sont rediscutées au sein de la commission cantonale des transports, il s'agit avant tout de se mobiliser pour lutter contre les risques de démantèlement, pérenniser l'existant, viser des améliorations, mais surtout éviter que les perspectives de développement ne soient compromises ou anéanties par des transports inefficaces.

Nous souhaiterions également que ces améliorations soient anticipées dans la révision du plan d'aménagement communal, voire dans l'élaboration de futurs quartiers, en y intégrant des cheminements et des voies cyclables directes, agréables et sûres. Dans le même esprit, un plan de mobilité pour les entreprises d'une certaine taille devrait être exigé et qui plus est, lorsqu'elles construisent de nouvelles structures. Les problèmes environnementaux ne s'arrêtent pas aux simples frontières de notre commune. La dimension régionale et transfrontalière doit être prise en compte dans notre réflexion d'aménagement du territoire et de transports, comme par exemple l'amélioration de la desserte transfrontalière. Et finalement, améliorer la qualité de vie, c'est aussi réduire les nuisances par la création de zones 30 km/h, de zones de rencontre et en modérant également la vitesse sur les axes de transit.

Concernant l'embellissement des villages et donc l'attractivité et l'image à l'extérieur du Vallon, il nous paraît indispensable d'inclure le critère « qualité de l'air ». En effet les nuisances olfactives dues aux pratiques agricoles intensives que nous subissons de manière répétée depuis quelques années anéantissent tous les efforts d'embellissement et elles continueront à les anéantir aussi longtemps qu'aucune solution vraiment respectueuse du cadre de vie de la population ne soit imposée. Dès lors, nous soutenons pleinement la résolution proposée par le PS sur le cas du Pré-Monsieur.

Dans le domaine de la santé, les enjeux sont également de taille avec l'évolution démographique, l'augmentation de l'espérance de vie mais aussi avec l'aggravation des pathologies. Dans ce cadre, la prévention revêt un caractère des plus importants. Aussi, la mise en œuvre d'actions de promotion de la santé des seniors devrait compléter la pratique d'activités physiques de loisirs. Nous pensons aussi que la relève des médecins, généralistes et spécialistes, doit être une priorité au même titre que l'accès aux prestations et aux soins médicaux. A l'aube d'une importante réorganisation sanitaire adoptée récemment par le Grand Conseil, des partenariats avec les professionnels de la santé pourraient être trouvés pour soutenir et améliorer le maintien à domicile de nos aînés, qui constituent une part importante de notre population vallonnière. En jouant un rôle de fédérateur, le CC contribuerait ainsi à améliorer la qualité de vie des personnes âgées par la création de structures alternatives, la livraison de repas à domicile, un accès facilité aux informations, mais aussi par l'entraide intergénérationnelle et le bénévolat.

Dans la consolidation des commerces et services de proximité, l'accent devrait également être mis sur l'agriculture locale qui a un rôle important à jouer dans notre économie et qui fournit des produits frais de haute qualité. Les structures régionales en seront également renforcées et diversifiées ce qui permettra de préserver des emplois, non seulement dans les exploitations agricoles, mais également dans l'industrie de transformation locale telle que fromageries et boucheries.

Nous espérons que ces propositions seront accueillies favorablement, le bien-être du citoyen étant finalement l'apanage de tous. »

M. Mermet (cc) remercie les différents groupes pour leur intervention. Il souhaite répondre à quelques propositions et interrogations touchant plus particulièrement son dicastère. Pour reprendre l'intervention de Mme Vaucher à propos de l'absence de la dimension énergétique, il tient à souligner qu'un des axes prioritaires identifiés concerne l'environnement. Cet axe reprend donc une bonne partie des éléments évoqués. L'environnement au sens large comprend toute cette dimension énergétique en relevant que la gestion de l'énergie dans la Vallée a également une incidence sur la qualité de l'air. L'environnement c'est aussi, par exemple, l'attitude des citoyens visà-vis de l'agriculture. La nature apparaît également très tôt dans ce programme car elle sous-tend les éléments qui seront construits pour améliorer la qualité de vie. Le CC est sensible aux problématiques listées par les Verts, sous-entendues dans le programme de législature, et y travaille.

Au groupe PLR qui a relevé la densification des zones industrielles, il tient à préciser que de concentrer ces zones permet de protéger d'autres secteurs qui peuvent être préservés pour l'agriculture notamment.

En ce qui concerne les améliorations énergétiques des bâtiments, même si le programme ne l'évoque pas directement, il explique que la protection de l'air passe aussi par la protection de l'énergie dans les bâtiments. A ce sujet, il indique qu'une politique dynamique se met en place. Elle permet d'obtenir des solutions facilitées en matière de rénovation de bâtiments, sur l'isolation de l'enveloppe des immeubles ou encore sur la pose de panneaux solaires, etc. Les améliorations possibles sont bien décrites et permettent de pallier aux pertes d'énergies. Le CC a pour objectif d'augmenter de manière importante l'offre de logements au Vallon. Plusieurs pistes sont envisagées. Il concoit que le Val-de-Travers n'est pas la région du canton qui détient le plus de richesses, mais il a effectivement des trésors que d'autres n'ont pas, à savoir un vaste territoire et la qualité de son environnement. Il pense que cette surface est certainement un atout qui permettra d'intensifier l'offre de logements, de développer l'habitat qu'il soit collectif ou individuel. Au groupe POP, il confirme que le CC envisage de favoriser la création de coopératives d'habitation. La région bénéficie déjà de la présence d'une coopérative qui fonctionne à satisfaction. D'autres existent dans le canton et ont un vif succès. Dès lors, le CC étudie le développement de ces modèles pour favoriser l'extension des logements à futur. La problématique des logements adaptés aux personnes âgées est également mentionnée. M. Mermet indique que le CC réfléchit à un système permettant de maintenir les personnes à domiciles en les faisant bénéficier de soins adaptés à leurs besoins. Il fait référence à NOMAD qui est très active dans ce domaine et qui développe une offre de grande qualité. Le CC souhaite justement aider à la création de ce genre d'appartements en mettant à disposition des terrains qui permettront à des coopératives ou des associations de construire ces logements qui sont importants.

M. Mermet profite encore de répondre à une question qui concerne désormais le chef du dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique, mais qui était de sa compétence avant la nouvelle répartition des dicastères. Il explique que la relève des médecins, généralistes et spécialistes évolue. Il relève qu'un cabinet de groupe a vu le jour à l'hôpital neuchâtelois sur son site à Couvet. Ce cabinet a permis à de jeunes médecins de venir s'installer au Val-de-Travers et leur offre également d'autres avantages. En effet, la nouvelle génération de médecins souhaite s'installer dans des conditions différentes de celles qu'ont connues leurs prédécesseurs. Les doctoresses aimeraient notamment exercer une activité conciliable avec leur vie de famille. De plus, un cabinet de groupe permet un investissement plus modeste qu'un cabinet privé qui nécessite de toute façon un matériel de base. Le cabinet de groupe présent dans l'hôpital évolue dans de très bonnes conditions et est entouré de services spécialisés. D'autres projets se réaliseront mais celuici est déjà fonctionnel au Val-de-Travers.

M. Michel (cc) aimerait apporter une réponse à la question PLR tout d'abord concernant la balance démographique. Il indique que notre commune connaît une balance naturelle négative. Il y a plus de décès que de naissances, mais cette balance est proche de la stabilité car les arrivées sont plus nombreuses que les départs. D'où l'importance de mettre en place un programme d'accueil

PVCG 22.10.2012 - **36** - **0.01.10.20**

permettant une intégration rapide des nouveaux arrivants, mais également un ancrage de la population installée. Il cite le projet IntégraVal qui a obtenu le soutien de la Confédération et qui permettra d'atteindre ces différents objectifs.

Pour compléter les informations données par M. Mermet au sujet de la relève des médecins généralistes, il confirme que cela reste une préoccupation du CC. Dans l'action visant à garantir les infrastructures nécessaires à une sécurité efficiente de la population est contenue toute cette problématique. Il conçoit que ce n'est pas forcément ce qu'il ressort clairement de cette mesure. Mais par cette action, le CC envisage de trouver des solutions. Il est en effet évident que la médecine de premier recours, la médecine de proximité, passe par la relève des médecins généralistes autant que par un centre de diagnostique et de traitement, que par une polyclinique ou un service d'ambulance. C'est donc un pilier fondamental de la sécurité sanitaire et le CC y sera bien entendu attentif.

M. Fatton (cc) fait référence à l'interpellation PLR concernant les places de jeux. Il explique que le CC et le service des travaux publics travaillent depuis 2010 sur ces places de jeux, dans le but de les certifier selon les prescriptions du Bureau de prévention des accidents et de les rendre plus attractives pour les familles. En ce qui concerne l'embellissement des villages, depuis quelque temps la voirie a une meilleure organisation des nettoyages après les grandes manifestations. Quand il y a de grands événements dans la région, le CC est de plus en plus attentif aux actes de malveillance, qu'ils soient portés sur les bâtiments communaux ou sur les places villageoises. Au sujet de l'amélioration des immeubles, il tient à préciser que d'une façon générale, l'ensemble des bâtiments communaux qui font l'objet de transformations sont adaptés aux normes énergétiques en vigueur qui sont définies dans le programme des bâtiments de la Confédération et du canton de Neuchâtel. Le CC a d'ailleurs signé une charte dans le cadre du réseau des villes de l'Arc jurassien pour que ces différentes mesures énergétiques soient respectées dans notre commune. Les prochains objets nécessitant une rénovation seront soumis à l'autorisation du Législatif d'ici quelques mois et il certifie que toutes les normes énergétiques seront respectées.

Mme Brunner (cc) souhaite apporter quelques renseignements sur le programme midi tonus. Elle explique tout d'abord qu'il s'agit d'une activité proposée par le service cantonal des sports dans tout le canton. Ce programme consiste à offrir à la population, durant la pause de midi, la possibilité de découvrir une nouvelle activité sportive ceci durant 3 mois pour un coût modeste de fr. 70.- pour 12 leçons. Ainsi et dans l'idéal, cet essai de 3 mois devrait inciter les personnes à s'inscrire dans un club sportif. Au niveau du Centre sportif, il a été constaté que des personnes s'inscrivaient à midi tonus, puis attendaient un nouveau cours pour se réinscrire de nouveau à midi tonus. Donc cela ne correspond pas à l'objectif fixé par le service cantonal des sports qui souhaite finalement promouvoir une première activité dans le but d'amener les gens à s'inscrire ensuite dans un club. D'autre part pour le Centre sportif, comme les cours étaient dispensés par des moniteurs rétribués à fr. 65.- de l'heure, cumulés aux charges administratives d'inscription des cours, il était nécessaire d'avoir environ une quinzaine de participants pour atteindre le seuil de rentabilité. C'est pourquoi depuis environ une année désormais, le programme midi tonus n'est plus proposé au Centre sportif. D'une part, ce programme coûte cher et d'autre part, il ne répond pas aux critères cantonaux. Toutefois, si le service cantonal demande de remettre sur pied ce genre d'activité, le Centre sportif le fera sans problème.

M. Karakash (cc) aimerait faire échos à plusieurs propos qui ont été tenus tant par les groupes que par le CC. Il tient à souligner que le but est justement de s'interroger sur le développement envisagé, ce n'est pas de le faire à tout prix, mais de véritablement développer au service de la qualité de vie ! Le choix de ce titre n'est pas du tout anodin. Ainsi, cela devrait rassurer certains rapporteurs dont l'intervention laissait entrevoir une légère inquiétude par rapport à cette qualité de vie qui est si chère et que le CC entend privilégier. Il se réfère ensuite aux interventions des groupes PLR et socialiste. La première évoquait une priorité à fixer sur l'aspect économie et finances et la seconde sur l'implication citoyenne. Il conçoit que l'économie représente le moteur du développement. Sans le développement économique, il n'y aurait pas de moyens permette de faire tourner la machine. Et sans l'implication citoyenne, il n'y a tout simplement pas de catalyseur.

PVCG 22.10.2012 - 37 - 0.01.10.20

Ce constat est aussi vrai pour les partenariats publics-privés. En effet, dans une commune qui a peu de moyens et qui fonctionne de manière particulièrement économe, il y a peu de possibilités de réaliser de grandes choses tout seul, il s'agit toujours d'arriver à fédérer les forces de la région, et le programme de législature est véritablement pensé dans ce sens. Par contre, malgré ces conditions qui semblent particulièrement importantes aux yeux des groupes, M. Karakash confirme que le CC a réfléchi son programme et il est convaincu qu'il n'y a pas un objectif qui est prioritaire par rapport à un autre. Il ne s'agit dès lors pas de fixer entre ces objectifs des priorités parce qu'ils ne font sens qu'ensemble. Le développement qui sera généré et qui se traduira en une amélioration de la qualité de vie ne le sera que si tous ces objectifs sont menés parallèlement, tous étant liés. Il est clair que certains objectifs nécessitent davantage de moyens que d'autres et que l'appel lancé vise à modérer les dépenses communales, mais il véritablement important pour réussir à relever les défis qui se présentent à la commune de traiter ces objectifs en parallèle.

Cette conclusion le conduit vers la réponse à donner à 2 interventions importantes. A savoir que l'objectif de développement démographique, qu'il soit réaliste ou pas, est avant tout nécessaire car sans augmentation de la population, la commune aura probablement beaucoup de peine à atteindre les autres objectifs. Il relève que la région a certes quelques atouts qui laissent penser qu'il est envisageable d'atteindre cette cible, surtout en notant que toutes les régions suisses se développent en moyenne à ce rythme. Le CC n'évoque pas un développement fulgurant même si la commune dispose déjà de plusieurs avantages, notamment de disposer à la fois de places constructibles pour développer l'offre de logements, des emplois qui se créent et qui continuent à s'accroître, des structures d'accueil (crèches et parascolaire) sur lesquelles il n'y a pas de liste d'attente, etc., constituent des atouts très importants et ce malgré un handicap fiscal. Il confirme ensuite au PLR que dans l'esprit du CC, l'adaptation à la hausse du coefficient fiscal n'est pas envisagée. Toutefois, sa diminution n'est pas un objectif, c'est un moyen ou une des composantes importantes qui détermine le revenu disponible.

Il tient ensuite à rappeler que le canton déploie actuellement sa réforme cantonale de la fiscalité des personnes physiques. Cela implique que nos concitoyens payent de moins en moins d'impôts communaux. S'ils gagnent le même revenu cette année, ils paieront déjà moins que l'année dernière et paieront encore moins l'année prochaine. Ainsi, la commune enregistre une baisse des recettes fiscales des personnes physiques alors qu'il n'y a pas de compensation par une arrivée massive de contribuables. C'est donc un cercle vicieux. En effet, beaucoup sont convaincus qu'une baisse du coefficient fiscal est un moyen d'attirer davantage de citoyens et en même temps sans ce revenu conservé à son niveau actuel, il ne sera pas possible de financer ces objectifs nécessaires pour développer la commune. Evidemment s'il y a plus de monde pour cotiser, la part de chacun pourra diminuer! Mais pour l'instant ces revenus sont les seuls moyens permettant de financer les actions à mener pour améliorer la qualité de vie, tout est lié.

Le président remercie le CC pour sa présentation du programme de législature et remercie les groupes d'avoir donné leur avis. Le Conseil général attend donc que le CC lui soumette les propositions pour concrétiser cette amélioration de la qualité de vie, par le biais des demandes de crédits nécessaires au financement des projets.

5. MODIFICATION DU PLAN DE QUARTIER DE SURVILLE A BUTTES

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture (DTVAC).

M. Mermet (cc) conçoit qu'il s'agit d'un procédé assez inhabituel de revenir avec un même projet, une seconde fois devant le Législatif. Il tient à préciser qu'il en porte la responsabilité dans le fait que l'aspect technique qui sous-tend ces modifications de plan d'aménagement et de plan d'alignement sont extrêmement complexes et renvoient à de nombreux règlements administratifs qu'il est quelque fois difficile de reprendre intégralement dans les dossiers transmis.

Il tient à attirer l'attention de l'Assemblée sur les règles posées dans ce projet de règlement de plan de quartier et leurs conséquences. En effet, la manière dont elles peuvent être interprétées est diverse et la façon dont elles peuvent être appliquées est très complexe. Le cheminement de ce

dossier et les échanges intervenus avec le SAT sur ce sujet durent depuis plus de 4 ans déjà. Il rappelle que le projet de quartier de Surville a commencé à germer avant la fusion des communes. Les échanges avec le SAT n'ont pas été inclus dans le rapport soumis et il a finalement beaucoup regretté de ne pas être allé plus loin dans ses explications. C'est pourquoi, il a souhaité rencontrer les membres du Conseil général lors des séances de préparation des groupes pour d'une part, entendre leurs questions et inquiétudes et d'autre part, pour tenter au mieux d'expliquer les possibilités et les contraintes qui ont été et qui sont celles du CC dans l'élaboration de ce dossier. Suite à ces séances, il souhaite apporter encore quelques éclairages sur ce projet et compléter les éléments connus des groupes.

La problématique des périmètres d'implantation a été évoquée. Il tient à préciser que les maisons dessinées et représentées sur le plan sont grandes et donnent l'impression que la mobilité est restreinte dans ce périmètre. Or, il confirme que cela n'est pas le cas. Le périmètre d'implantation laisse suffisamment de souplesse selon la grandeur des constructions envisagées. Par contre, si ces périmètres sont abandonnés, il sera nécessaire de recourir aux gabarits. D'une façon ou de l'autre, les mêmes contraintes seront rencontrées. Quoiqu'il en soit, il n'est pas possible légalement d'avoir ni périmètre d'implantation défini, ni gabarits. Le but de ce plan est d'éviter que les maisons ne soient collées aux parcelles voisines. C'est une manière de protéger les parcelles les unes par rapport aux autres et d'éviter toute promiscuité. Un autre élément qui avait beaucoup animé le débat et qui a beaucoup inquiété concerne les toits. En effet, il est envisagé des toits à 2 pans. Dans une première version du projet de plan de quartier, les toits n'étaient effectivement pas spécifiés. Toutefois, le SAT a exigé que les constructions disposent de toits à 2 pans, en s'appuyant sur le fait que le règlement d'aménagement de l'ancienne commune de Buttes, actuellement toujours en vigueur, prévoit que dans chaque quartier il doit y avoir une cohérence dans l'apparence et dans la construction des maisons. C'est pourquoi le SAT a exigé cette contrainte et c'est pour cette raison que cette règle a été rajoutée au règlement du plan de quartier.

En ce qui concerne la pente des toits fixée à 35°, il précise qu'elle l'a été dans ce souci de cohérence. Cette pente permet de prévoir des ouvertures en toiture ou de construire des lucarnes. Au sujet de l'orientation des faîtes des toitures, il confirme qu'effectivement les faîtes principaux doivent être disposés dans la même direction. Cela implique qu'une maison ayant un corps en « L » aura son faîte principal orienté dans le même sens que les autres constructions. Cette mesure s'explique par 2 raisons. D'une part, cela permet de capter le maximum de soleil. Il serait illogique de construire un côté de toit descendant jusqu'au ras du sol en façade sud. La seconde raison est que le quartier de Surville en particulier est un terrain très en pente. Ainsi et tout naturellement les maisons seront construites et orientées de la même manière selon la nature du sol. Il est donc nécessaire de tenir compte de ces critères qui laissent au fond tout de même une certaine liberté. Seuls les toits plats sont strictement interdits même pour les garages. Toutefois, il indique qu'une terrasse pourrait être construite sur le toit d'un garage. Une maison peut prendre la moitié de la surface de la parcelle et le reste être aménagé en terrasse. Les limites sont certes grandes, mais elles offrent tout de même plusieurs possibilités d'aménagement. Il comprend que ses explications n'ont pas peut-être pas été suffisamment étayées pour permettre aux membres du Législatif de se faire une idée, en tenant juste compte de toutes les possibilités offertes malgré les contraintes. Toutefois, il tient à souligner que si la volonté est d'être davantage large d'esprit et d'ouvrir la porte à d'autres possibilités, il sera nécessaire d'élaborer un plan de quartier ne tenant pas compte du règlement d'aménagement en vigueur ou alors de modifier carrément ce plan d'aménagement.

Après 4 ans de négociations pour pouvoir soumettre ce dossier au Conseil général, le CC souhaite vraiment aller de l'avant et permettre la construction des maisons. Une demande importante pour de l'habitat individuel existe à Val-de-Travers. Aussi, M. Mermet pense que cette demande devrait trouver écho dans ce quartier offrant plusieurs avantages (proximité des transports publics, d'infrastructure scolaire, etc.). Il invite dès lors l'Assemblée à accueillir favorablement ce projet et répondra volontiers aux questions qui pourraient survenir au cours de la discussion.

M. Santiago (Les Verts) fait l'intervention suivante : « Ainsi donc, le CC a décidé de revenir à la charge avec ce dossier, à peine un mois et demi après un refus par le Conseil général. Certes comme le veut le dicton « Bis repetita placent », mais à notre humble avis, il n'y a aucun élément nouveau significatif qui justifie cette deuxième lecture. Notre groupe avait pleinement compris les

PVCG 22.10.2012 - **39** - **0.01.10.20**

enjeux lors du précédent débat et le fait de rajouter un dessin explicatif au rapport ne constitue pas vraiment un plus décisif qui nous ferait changer d'avis.

Bien entendu, ce rappel pourrait résulter d'un vieux réflexe du chef du dicastère de l'urbanisme, dont le passé de musicien professionnel n'aura échappé à personne, et pour qui un bis après une symphonie somptueuse est dans l'ordre des choses. Mais dans le cadre qui nous occupe, on est loin d'une représentation réussie, et la mélodie qui nous est proposée n'est pas suffisamment harmonieuse.

Comme déjà indiqué lors du précédent Conseil général, et puisqu'il faut nous répéter, la modification proposée ne rencontre pas le moindre enthousiasme chez les Verts. Le projet architectural est aujourd'hui dépassé; celui-ci est issu d'une volonté de l'ancienne commune de Buttes, mais avec la commune fusionnée il faudrait justement en profiter pour tourner la page d'une telle conception vorace en terrain. Nous sommes toujours défavorables au déclassement de ce quartier à moyenne densité en une zone d'habitat individuel et nous refusons donc l'entrée en matière. Buttes et ses habitants méritent mieux, tout comme pour les autres villages.

Permettez-moi encore une remarque à titre personnel ; je suis désagréablement surpris, voire choqué, que le CC revienne présenter en octobre un rapport pratiquement inchangé, alors que le Législatif l'avait refusé en septembre! Qui plus est, un postulat avait été adopté à la quasi-unanimité, afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur le développement de l'habitat au Val-de-Travers. Les quelques éléments qui transparaissent dans le programme de législature ne suffisent pas à y répondre.

De deux choses l'une : soit le CC reste sourd à la précédente décision du Conseil général, ou peutêtre le CC espère-t-il que certains membres du Législatif, comme frappés d'amnésie, retournent leur décision, soit alors il est capable de rendre 2 décisions totalement opposées et contradictoires en si peu de temps, auquel cas d'autres questions se posent – ça me fait penser à un ancien collègue et ses remarques répétées sur l'honnêteté intellectuelle...

Quoi qu'il en soit, si ce rapport venait à être accepté ce soir, la crédibilité des autorités législatives et exécutives de la commune serait singulièrement entamée, et en ces temps où l'action politique n'est pas des plus brillantes ni des mieux considérées, c'est un signal qu'en tant que Verts, nous souhaiterions sincèrement éviter. »

M. Vaucher (POP) indique que son groupe approuvera ce rapport comme il l'avait accepté lors de la séance du 10 septembre dernier. Le groupe POP estime qu'il faut garder en tête la volonté d'avoir un développement démographique, d'augmenter aussi un habitat individuel, tout comme l'envie et le besoin de développer un habitat collectif. La motion POP à l'ordre du jour à ce sujet est claire, mais il tient à préciser que de développer un habitat individuel, permettra d'attirer ou à maintenir à Val-de-Travers des gens qui disposent peut-être d'un revenu à peine plus supérieur à la moyenne. De cette façon, la commune pourra compter sur ces contribuables qui aideront à maintenir l'offre en infrastructures intéressant l'ensemble de la population et peut-être même à l'améliorer. A son sens, M. Vaucher trouve que s'entêter à refuser ce rapport et attendre encore 2 ans n'est pas faire preuve de beaucoup de sagesse.

M. Willener (UDC) relève que pour la seconde fois, ce rapport cause un long débat avec beaucoup de questions et de remises en question. Il confirme dès lors que le groupe UDC restera sur sa première impression et le refusera. En sachant que le CC prévoit un plan afin d'harmoniser tous les nouveaux quartiers, le groupe UDC trouve dommage de faire une exception avec Surville, car il est persuadé que le futur plan communal sera mieux adapté. Il reste également convaincu que ce plan est trop restrictif pour les futurs acheteurs et pense que toute personne qui désire construire pour 30 ou 40 ans, voire plus, a le droit de choisir la maison qui lui conviendra le mieux. Vu les dessins proposés par le chef de dicastère et M. Stirnemann lors de la séance de préparation du groupe, il constate qu'il n'y a en fait pas suffisamment de choix d'implantation pour les futurs acquéreurs, contrairement aux dires de ce deuxième rapport. Il est tout à fait conscient qu'un refus repousse les délais de vente de ces terrains mais il encourage le CC à réaliser le futur plan et règlement de l'ensemble du territoire communal afin d'éviter qu'une pareille situation se représente.

PVCG 22.10.2012 - 40 - 0.01.10.20

M. Calame (PLR) s'exprime à son tour au nom de son groupe : « Nous voici à Buttes pour traiter le dossier de Surville. Dossier que nous discutons en plénum, comme il l'a déjà été dit, pour la seconde fois. Rappelons pour la compréhension de chacune et de chacun, public inclus, que lors de la séance du Conseil général de Val-de-Travers du 10 septembre dernier, c'est l'ensemble de la droite qui refusait l'entrée en matière relative à la modification du plan de quartier de Surville. Une droite emmenée par l'un de ses chefs de groupe accessoirement ancien conseiller communal en charge du même dossier dans l'ancienne commune de Buttes, accessoirement votre serviteur.

Pourquoi refuser cette entrée en matière ? Sans vouloir revenir sur les détails, le PLR considère que ce plan de quartier, en tout cas de la façon dont il est rédigé, est presque digne des pays communistes où l'on hésite presque à laisser le choix de la couleur de leur façade aux honorables citoyens qui souhaitent s'établir dans ce joli village. Certes nous sommes à Buttes, certes d'aucuns diront que nous manquons de soleil 3 mois par année mais sachez-le, Madame, Monsieur, Surville dispose d'un ensoleillement et d'une situation qui vous fera revenir sur vos propos si tels sont-ils! Toits à 2 pans uniquement, pentes de toitures fixées à 35°, fronts d'alignement fixes côté route. En résumé, voici les 3 éléments qui ne convinrent pas au PLR, ainsi qu'à l'ensemble de la droite, qui s'unirent donc pour refuser cette entrée en matière le 10 septembre dernier à Travers.

Nous nous retrouvons donc ce soir à voter une nouvelle fois sur le même dossier, oui, Madame, Monsieur, le même ! Mais cette fois-ci, avec un peu plus d'informations. Comme il l'a mentionné, le conseiller communal accompagné de l'ingénieur civil en charge du dossier ont tenté de rassurer nos troupes. Oui, bien sûr, il est écrit que les toits seront à 2 pans, mais ceci pourra être interprété. Voilà ce qui est différent cette fois-ci, Madame, Monsieur, la garantie orale que la flexibilité réclamée par le PLR est belle et bien à sa disposition ou plutôt à la disposition des architectes et de leurs futurs clients. Elle n'est juste pas mentionnée dans le règlement qui se veut toujours aussi strict puisque inchangé. Il s'agit donc uniquement d'un complément d'information à notre disposition, pour nous faire changer d'avis. Léger, mais surtout regrettable que cette information n'ait pas été disponible début septembre. Sachez-le Madame, Monsieur, nombreux d'entre nous sont passés du « non » à l'abstention, alors que les gens du métier tentent timidement d'acquiescer lorsqu'on leur demande s'ils ont retrouvé la marge de manœuvre et la liberté qu'ils recherchent dans l'élaboration de tels projets architecturaux.

Pourquoi ne peut-on pas modifier ce règlement ? Voilà ce que souhaite le PLR, quelques simples adionctions autorisant les dérogations, autorisant les déviations mineures. Nous ne demandons pas la lune mais juste quelques bases légales plutôt écrites qu'orales. Nous garantissons que le cas échéant, ces assouplissements promis aujourd'hui oralement par les promoteurs du projet deviendront réalité lorsqu'ils seront requis par un projet réel. Soyez-en sûr, le PLR veillera au grain! Apparemment une telle modification n'est pas si simple qu'elle y paraît. Intéressant de savoir, comme il a déjà été mentionné, que le règlement de l'urbanisme qui régit le territoire de Buttes date de 1995! Intéressant aussi de savoir que le plan de quartier de Surville, comme il l'a aussi été discuté, préparé en son temps par le Conseil communal de Buttes emmené par le chef du dicastère, accessoirement votre serviteur également, n'est jamais entré en vigueur ! Et qu'il a bel et bien subi un certain nombre d'ajustements par rapport à la version transmise au CC de Val-de-Travers au moment de la fusion, quelques modifications visant justement à limiter cette flexibilité que nous recherchons aujourd'hui ! S'agit-il de la vision politique d'un dicastère en main socialiste ? S'agit-il de directives de contraintes déraisonnables dictées par le service de l'aménagement du territoire du canton de Neuchâtel ? Peu importe ! L'établissement d'un plan de quartier doit se faire dans le respect du règlement de l'urbanisme en vigueur. Toutes modifications de ce plan de quartier doit trouver sa base légale dans ce règlement d'aménagement! Parlons-en de ce règlement d'aménagement, 1995 pour Buttes, ailleurs plus ancien encore! La commune de Val-de-Travers, doit absolument se doter d'un nouveau règlement d'urbanisme. Le groupe PLR ne continuera donc pas à s'opposer en bloc à cette modification du plan de quartier de Surville dans l'objectif unique de ne pas mettre de frein artificiel au développement du village. Mais ose espérer ne pas être décu par la commission de l'urbanisme et ses décisions lorsqu'elle aura à statuer sur des projets que nous souhaitons aussi originaux les uns que les autres. Par contre, le groupe PLR demande à ce qu'un règlement d'urbanisme soit mis en place et assure au CC qu'il reviendra sur les notions de nombre de pans, d'angles de toit, et de libertés architecturales à ce moment là. De plus, le groupe PLR espère que tous les futurs plans de quartier qui auront été ratifiés comme celui de Surville qui pourrait bel et bien l'être ce soir, pourront être modifiés ou mis à jour au moment où Val-de-Travers

aura un règlement d'urbanisme digne de ce nom, autorisant les toits à 4 pans par exemple, ou à 25°, voire même autorisant des dérogations possibles pour un toit plat.

Il fera certes un peu nuit pour sortir de cette séance, Madame, Monsieur, mais jeter un œil sur ce village de Buttes qui m'est cher. Les toits à 4 pans sont loin d'être en minorité. Et ils ne créent aucun problème d'harmonie, les interdire à Surville ne fait absolument aucun sens! Le groupe PLR considère que le CC fait les choses à l'envers. Il faut d'abord se doter d'un règlement, puis l'appliquer dans les nouveaux quartiers. Il espère qu'au moment où ce règlement sera sur pied, il restera au moins un petit coin de terrain dans lequel il faudra établir un plan de quartier. Et que dans l'intervalle, nous n'aurons pas eu à adopter trop de plans de quartier toujours à l'envers sous prétexte qu'il faut aller de l'avant, en ayant systématiquement fait fi de nos convictions en matière de libertés architecturales. Pour conclure, une petite anecdote lors de la première présentation d'un projet similaire, un architecte conseil d'une des villes de ce canton a fait exactement les mêmes constatations que moi ce soir. Il a trouvé son projet triste et sans intérêt et se demandait même qui pouvait être intéressé à devenir propriétaire dans un tel quartier. Pour reprendre le programme de législature, ne veut-on pas un développement au service de la qualité de vie ? Donc, Madame, Messieurs, rassurez-nous, pour reprendre vos propos. Le groupe PLR ne combat plus l'entrée en matière et laisse le vote libre à ses élus. »

M. Oppliger (PS) indique que son groupe, après avoir pris connaissance du complément de rapport au plan de quartier de Surville à Buttes, pense qu'il faut aller de l'avant dans ce projet qui permet de respecter la volonté des anciennes autorités de la commune de Buttes. Le groupe PS estime qu'il faut garantir une unité lors de la construction de nouveaux quartiers dans nos villages, tout en laissant une marge de manœuvre aux utilisateurs des terrains disponibles. Il pense que ce plan de quartier remplit tout à fait les conditions citées lors de la dernière séance. Aussi, il accepte l'entrée en matière, ainsi que les arrêtés.

M. Mermet (cc) remercie les rapporteurs pour leur intervention. Il espère qu'ils mesurent la difficulté des choix auxquels le CC doit faire face. En effet, une partie de l'Assemblée refuse ce plan de quartier, parce que les contraintes ne sont pas assez grandes, qu'il faudrait privilégier l'habitat collectif au lieu de l'individuel! Il rappelle que le but des modifications proposées est justement de sortir cette zone de l'habitat collectif car elle n'a pas suscité d'intérêt jusqu'à présent, les potentiels acquéreurs souhaitant construire des villas individuelles. D'un autre côté, une autre partie du Conseil général souhaite laisser une grande liberté aux personnes qui construiront pour leur permettre de disposer d'une maison qui leur conviendra le mieux et qui correspondra à leurs goûts. Aussi, il tient à rappeler que cette liberté est déjà grande, simplement les contraintes sont présentes pour éviter de provoquer des problèmes de voisinage et apporter une certaine cohérence.

Les groupes évoquent le projet de règlement d'aménagement régissant l'ensemble du territoire de la commune du Val-de-Travers. Il rappelle qu'il est actuellement en phase d'élaboration. Le canton a choisi Val-de-Travers comme commune pilote dans ce nouveau processus. La manière de fonctionner sera autre. Certaines règles connues jusqu'à présent changeront également. A titre d'exemple, il cite les gabarits qui seront totalement abandonnés, d'autres outils seront mis en place. Les premiers plan et règlement d'aménagement seront réalisés pour notre commune et seront ensuite mis à disposition des autres administrations comme document type. Toutefois, ce travail de révision avance moins vite qu'espéré. Il ajoute que ce premier règlement prévoit principalement une compilation des plans actuellement en vigueur de manière à conserver les spécificités des villages et de ne pas modifier fondamentalement les règles souhaitées à l'époque et toujours appliquées. Cette révision permettra de corriger certains défauts, car certaines adaptations à la réalité s'imposent. En effet, plusieurs règlements en vigueur datent d'avant les années 80. Si la volonté est de bouleverser les intentions exprimées dans ces anciennes réglementations, il pense que le débat sera très long. Ce nouveau plan d'aménagement passera par tout un processus avant d'être soumis au Conseil général. Ce nouvel outil sera présenté à la commission d'urbanisme, d'énergie et du développement durable (CUEDD) qui l'analysera ensuite en détail pour chaque partie de la commune, afin qu'elle puisse émettre son préavis. Il espère que, lors de ces débats, l'éclairage apporté permettra d'améliorer et d'être à la hauteur de ce que le Législatif souhaite.

PVCG 22.10.2012 - 42 - 0.01.10.20

Par rapport au plan de quartier de Surville, il comprend la mauvaise humeur d'une partie de l'Assemblée, mais il assure que l'outil tel que présenté devrait pouvoir répondre aux attentes. Il ajoute que la demande pour construire des villas individuelles est forte. Aussi, il pense que les futurs acquéreurs trouveront satisfaction dans le cadre proposé. Il espère dès lors que le Législatif acceptera ces modifications. S'il refuse à nouveau, il pense qu'il faudra revoir cette copie dès le départ et partir sur un autre projet. Il doute qu'il sera possible d'aller dans le sens des Verts, ou davantage dans celui du PLR. Cela sera compliqué car il faudra que cela plaise à la majorité. Pour d'autres projets de quartiers tels qu'à Môtiers ou à Couvet, d'autres choix ou options seront soumises. Des solutions peut-être plus engagées et davantage précises seront présentées. Il espère que ces projets rencontreront l'assentiment du Législatif lorsqu'ils seront présentées.

La parole n'étant plus demandée, le président, en l'absence des questeurs, demande à MM. Vaucher (POP) et Kramer (UDC) de bien vouloir reprendre cette charge.

L'entrée en matière est acceptée par 28 OUI contre 3 NON et 4 abstentions. Le président passe au vote de la modification du plan de quartier de Surville à Buttes, comprenant l'abrogation du plan de quartier de Surville de 1990, l'arrêté relatif à la modification du plan d'alignement et l'arrêté relatif à la modification du plan d'aménagement. L'examen de détail des arrêtés ne suscite aucune remarque. Le résultat du vote est de 13 OUI contre 13 NON et 9 abstentions. Conformément à l'art 3.43¹ R6, le président est appelé à départager, et tranche pour la proposition du CC. La modification du plan de quartier de Surville à Buttes est donc acceptée.

6. CREDIT-CADRE DE FR. 1'500'000.- POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS ELIGIBLES AU TITRE DE LA LOI SUR LA POLITIQUE REGIONALE

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère, puis au rapporteur de la commission de gestion et des finances (CGF).

M. Karakash (cc) souhaite apporter un petit éclairage avant l'ouverture du débat. Il conçoit que le rapport, comme cela a été relevé au sein de la CGF, est relativement léger par rapport à l'ampleur de l'objet. La raison s'explique par le fait qu'il s'agit de la suite d'une démarche initiée durant la précédente législature via le vote d'un premier crédit-cadre. Aussi, le CC avait imaginé que le renvoi au rapport de l'époque permettrait à chacun d'approfondir la question selon ce qu'il recherchait. A l'aube de cette deuxième législature, un bilan positif peut être tiré sur l'utilisation du premier crédit-cadre et les projets qui ont été soutenus.

Notre commune s'est positionnée comme la principale, voire même la seule, dans l'utilisation efficace de ces instruments. Grâce en effet au recours de ce crédit-cadre, des soutiens conséquents pour les projets régionaux ont été obtenus au titre de la politique régionale, ce que bien d'autres communes ne sont pas parvenues à réaliser. Certes les montants obtenus pour le seul Val-de-Travers ne constituent pas la majorité des enveloppes NPR distribuées, mais il faut bien reconnaître que les autres projets qui ont été soutenus dans le canton étaient souvent liés à l'Etat ou à d'autres entités parapubliques cantonales. Aussi, le CC est convaincu que Val-de-Travers a su tirer son épingle du jeu! C'est en tout cas l'analyse émise par le service de l'économie et le Conseil d'Etat dans leurs bilans de la première période quadriennale sur cette mise en œuvre de la politique régionale. L'exemple des différents projets soutenus, dans la région, est régulièrement mis en avant, ce qui constitue un premier motif de satisfaction.

Le second motif de satisfaction est le relativement bon positionnement de notre commune durant l'élaboration du programme de mise en œuvre pour la période quadriennale 2012-2015. Cela nous a permis d'intervenir de manière proactive dans la définition de la convention qui lie le canton et la Confédération pour les 4 années à venir. Cela a sans doute favorisé la prise en compte de nombreuses problématiques vallonnières dans la nouvelle convention-programme. Cette dernière, comme relevé dans le rapport, comprend 2 axes principaux autour desquels des soutiens peuvent être obtenus, à savoir la consolidation des filières industrielles et le développement de l'attractivité touristique (infrastructures, développement de l'offre). Ce premier domaine est particulièrement intéressant notamment pour l'équipement des pôles de développement régionaux ou les

rénovations de friches en hôtels d'entreprises. Le coaching d'entreprise concerne un peu moins les communes et correspond davantage à une institution telle que Neode, société dont la commune est copropriétaire. Le second domaine est finalement celui qui a été le plus utilisé durant la première période quadriennale et finalement le seul à subsister en tant que tel.

Dès lors, la commune a toutes les raisons de poursuivre sur la belle lancée initiée. Il est vrai, comme la CGF l'a relevé, que l'expérience acquise durant la première législature permettra de formaliser un peu mieux les processus d'octroi des aides. Aussi, le CC souhaite assurer une transparence renforcée vis-à-vis du Conseil général et acceptera donc de bonne grâce l'amendement de la CGF.

M. Devenoges (PS) s'exprime tout d'abord au nom de la CGF: « Dans sa séance du 1^{er} octobre 2012, la CGF a examiné avec attention le rapport concernant cette demande de crédit. Tout en relevant le bien-fondé de la démarche et l'utilité de ce type d'instrument, les commissaires ont cependant estimé qu'il pouvait se passer une trop longue période entre l'octroi d'un soutien à un projet éligible et la justification de sa dépense, via le compte des investissements.

En reconnaissant le caractère « confidentiel » de certains engagements, ils demandent néanmoins à être régulièrement informés et proposent d'amender l'arrêté en y ajoutant un point, un article 5 nouveau, l'actuel devenant l'article 6 inchangé et dont la teneur est la suivante :

Art. 5 La Commission de gestion et des finances est régulièrement informée de l'utilisation de ce crédit. »

M. Devenoges précise que la CGF préavise favorablement à l'unanimité l'octroi de ce crédit. Il continue ensuite en tant que rapporteur du groupe socialiste : « Au nom du groupe socialiste, je vous informe que ce crédit fait suite à celui d'un même montant voté au début de la précédente législature. Il permet dans un cadre délimité et à la fois par le canton et par la Confédération de soutenir financièrement des projets intéressant directement la commune. Ce type de crédit permet une réaction rapide à des demandes appuyées à la fois par les instances cantonale et fédérale. Il a un effet important de levier. Les montants financièrement investis dépassent largement ceux investis par la commune. Ces différents aspects ont incité le groupe socialiste à soutenir cette demande de crédit. »

Le président ouvre la discussion générale et invite les différents groupes à s'exprimer.

M. Leemann (PLR) indique que le groupe PLR approuve la démarche du CC qui s'inscrit dans la continuité logique et attendue du premier crédit-cadre permettant d'investir dans les projets très importants de développement de la région. Par exemple la Maison de l'absinthe, la demande d'IGP pour l'absinthe, le carrefour chocolat à Noiraigue, ou bien dans le cadre du futur pôle régional de développement de La léchère. L'effet de levier équivaut à peu près à 40% ce qui signifie que lorsque la commune investit, elle ne verse finalement que 4 francs sur 10 dans ce contexte. Aussi, le PLR se rallie donc au préavis de la CGF en appuyant également son désir d'être régulièrement informé de l'état d'avancement des projets en question. Le groupe PLR acceptera donc cet arrêté et l'amendement proposé.

M. Santiago (Les Verts) s'exprime au nom de son groupe : « Le contexte de ce crédit-cadre étant clairement posé et bien défini, revenir sur le fond serait incompréhensible aux yeux des anciens membres des autorités communales et des partenaires économiques, que ce soient les porteurs de projets dans la commune ou les interlocuteurs au niveau cantonal et fédéral.

Le rapport nous décrit un bilan intermédiaire positif concernant le premier crédit-cadre, dont on comprend qu'il n'est pas totalement épuisé et qu'il faudra encore attendre avant d'en recueillir tous les fruits. Si nous sommes donc disposés à approuver l'instauration de ce crédit-cadre pour les prochains projets NPR, nous avons quelques questions et demandes à formuler, notamment en lien avec le retour sur investissement :

PVCG 22.10.2012 - 44 - 0.01.10.20

- ✓ A-t-on une idée plus précise, voire même une estimation chiffrée, des retombées financières engendrées aujourd'hui pour la commune par les projets ayant bénéficié de soutien du 1^{er} crédit-cadre ?
- ✓ Quels sont les instruments pour le suivi de tels projets dont dispose le CC, et le cas échéant, compte-t-il se doter d'outils existants ?
- ✓ On n'avait pas encore connaissance de l'amendement de la CGF, mais le CC envisage-t-il d'informer régulièrement le CG, ou tout du moins la CGF, sur les actions entreprises et si possible réussies avec l'appui du délégué à la promotion économique ?

Par exemple dans le rapport annuel des comptes on apprécierait d'avoir, à côté des multiples indicateurs et ratio financiers explicités, un chapitre supplémentaire consacré à cette thématique des retombées financières grâce à la promotion économique au niveau communal.

Enfin une dernière remarque concernant les buts dévolus au 2^{ème} crédit-cadre : seuls 2 domaines sont retenus, à savoir la consolidation des filières industrielles et le développement de l'attractivité touristique. Si notre commune est bien positionnée sur ces domaines et qu'ils s'inscrivent bien dans le programme de législature, nous sommes néanmoins surpris que d'autres domaines d'activités n'en fassent plus partie, notamment les services.

Pour rappel dans le rapport pour le premier crédit-cadre, 5 domaines étaient définis, dont l'exploitation des potentiels énergétiques locaux et la diversification du secteur agricole. Cela signifie par exemple que des projets pour l'efficience énergétique, dans le domaine agro-forestier, pour l'attractivité sur le plan démographique ou le renforcement de l'offre des transports publics ne sont plus éligibles, ce qui nous paraît dommageable.

Il était aussi décrit à l'époque que la NPR ne prévoit pas de restriction des soutiens aux projets contenus dans les contrats-régions dans la mesure où ils sont NPR compatibles. Qu'en est-il pour ce second crédit-cadre? Les conditions d'octroi seront-elles plus restrictives, ou au contraire permettront-elles de faire avancer le schmilblick de l'ancien contrat-région, ou devrait-on dire du feu contrat-région? »

M. Karakash (cc) souhaite apporter quelques éléments de réponse à la dernière intervention et remercie tout d'abord les groupes pour leur accueil et sans oublier la CGF. Il confirme à nouveau que le CC accepte cet amendement. Pour répondre aux questions posées par le groupe des Verts, il indique très clairement que le CC n'a pas de moyens existants ou envisagés pour suivre l'impact économique et les retombées induites par les aides NPR versées. Il croit savoir que même le canton et le SECO ne vont pas si loin dans leur rapport d'évaluation. Il faut dire que cela nécessite la mise en place d'outils de suivi, qui dépasse vraisemblablement tout ce dont dispose la commune. Cela implique également d'élaborer des enquêtes d'impact auprès de chacun des projets pour trouver l'effet direct et/ou indirect. A son sens, cela paraît relativement déraisonnable d'aller aussi loin en regard des moyens et des soutiens qui sont amenés. Par contre, cela n'empêche pas de donner un retour sur les projets soutenus, s'ils ont produit des effets positifs ou non, si le projet est viable, combien d'emplois il a permis de créer, etc. La question qui se pose est de savoir si c'est véritablement le rôle du CC d'assurer ce suivi car les aides communales octroyées viennent en complément de celles de la Confédération et du canton. Le CC a davantage la volonté d'informer sur l'utilisation de ce crédit-cadre, les projets auxquels des soutiens ont été octroyés et plus de précisions sur les projets communaux notamment sur leur lancement, leur suivi, leur aboutissement ou non. Cette information sera donnée directement à la CGF et de manière renforcée aux membres du Conseil général à travers les points prévus à l'ordre du jour, aux demandes de crédit faisant référence aux projets communaux soutenus. Il ajoute qu'il est malheureusement difficile de donner des renseignements détaillés sur les projets privés bénéficiant d'aides NPR, a contrario de ceux portés par la commune.

Par rapport aux regrets exprimés par Les Verts sur la disparition des volets sur l'exploitation des potentiels énergétiques locaux et la diversification du secteur agricole, il précise qu'il y en a encore un autre qui a complètement disparu, il s'agit de celui de la réforme institutionnelle. Aussi, il pourrait s'associer à ces regrets sur le principe parce que ces volets pouvaient présenter un intérêt certain. Mais il a été constaté que même pour le Val-de-Travers, il n'y a pas eu beaucoup de projets déposés dans ces domaines. A l'échelle cantonale, il n'y en avait quasiment pas non plus. La raison

PVCG 22.10.2012 - 45 - 0.01.10.20

s'explique certainement par la clause stricte du double subventionnement interdit par la Confédération. A savoir que tout projet qui toucherait une aide NPR ne pourrait pas obtenir un autre soutien fédéral. Le domaine « diversification agricole » tombe complètement parce que les aides NPR qui étaient proposées étaient largement inférieures aux aides normales de la politique agricole qui n'étaient pas cumulables mais exclusives. Il ajoute qu'il n'y a eu aucune demande sur la politique agricole à part l'espace abeille qui a vu le jour au Val-de-Ruz. Il précise dès lors que ce volet est complètement tombé à l'eau pour des raisons de contraintes qui n'avaient pas été anticipées dans la première convention-programme.

En ce qui concerne le volet lié à l'efficience énergétique, il indique que les projets qui ont été soumis étaient pour certains très ambitieux. Il pense notamment à la centrale solaire au Val-de-Ruz qui ne s'est finalement pas réalisée. Mais si cela avait été le cas, elle aurait pris à elle seule tous les moyens du programme. Il ajoute que les projets étaient difficilement de taille ou d'une ampleur calibrable pour la logique NPR. Il estime donc que d'autres outils doivent être crées pour soutenir le renforcement de l'efficience énergétique. Certains existent pour soutenir des démarches de diversification agricole, mais moins pour soutenir le développement touristique ou la consolidation des filières industrielles. Il est donc intéressant d'avoir un recentrage sur ces 2 axes. Le CC pourrait partager la crainte des Verts de voir ces 2 domaines abandonnés des préoccupations cantonales et il espère que ce n'est pas le cas.

M. Karakash apporte finalement quelques précisions sur les interrogations liées au contrat-région. Il rappelle tout d'abord que le contrat-région de Val-de-Travers a été signé le 1er juin 2007. Il était prévu qu'il fasse l'objet d'une évaluation finale en 2011 mais elle a été menée en 2012. Cette évaluation n'a pas un caractère tout à fait définitif puisque les mesures n'ont pas toutes été réalisées. Les partenaires ont donc mis l'Etat devant ses responsabilités. Le bilan tiré reste tout de même globalement très positif. Beaucoup de mesures ont été menées parfois même sans le soutien de l'Etat. Mais elles ont quand même réussi d'aboutir à terme dans une logique cohérente, notamment grâce à la fusion. Les acteurs régionaux cosignataires, soit les 3 communes et le groupement des fleurons, n'ont pas la volonté de renégocier un nouveau contrat tant et aussi longtemps que toutes les mesures adoptées en 2007 n'auront pas eu de suivi ou ne seront pas toutes réalisées. A un moment donné, il sera nécessaire de prendre des décisions sur le sort de certaines mesures et de clairement définir si elles sont réalisables ou si elles doivent être abandonnées. D'avoir cette discussion obligera quelque part l'Etat à revenir autour de la table. Le CC n'a aucune envie de travailler uniquement entre les communes et le groupement des fleurons sans la présence de l'Etat sur ces projets de développement. Cela ne signifie pas que s'il n'y avait plus de contrat-région, le CC ne collaborerait plus avec les fleurons, mais il n'utiliserait pas un tel outil qui n'a du sens que s'il comprend une composante cantonale.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière étant acceptée à l'unanimité, le président passe à l'examen de détail. Il rappelle l'amendement de la CGF qui a la teneur suivante :

« La Commission de gestion et des finances est régulièrement informée de l'utilisation de ce crédit. » L'article 5 actuel devenant le 6.

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

Le président passe donc au vote de l'arrêté ainsi amendé. C'est également à l'unanimité que le Conseil général approuve l'arrêté adoptant le crédit-cadre de fr. 1'500'000.- pour la mise en œuvre de projets éligibles au titre de la loi sur la politique régionale, tel que rapporté ci-devant.

7. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. Mermet (cc) informe que le CC a décidé de participer au concours « Europan 12 » autour du site industriel et historique Dubied à Couvet. Il explique qu'il s'agit en fait d'un concours d'idées destiné aux jeunes architectes. Les conditions de participation sont qu'il faut être notamment un architecte européen et avoir moins de 40 ans. Le but étant de découvrir les projets qui pourraient permettre une redynamisation et une revitalisation de ce site. Actuellement, seules ses 2 extrémités ont été restaurées. Réfléchir sur une rénovation de l'ensemble de cet immeuble sera aussi l'occasion de

PVCG 22.10.2012 - 46 - 0.01.10.20

diffuser une meilleure image de Val-de-Travers et plus particulièrement du village de Couvet. Cela permettra peut-être attirer des entreprises et de partager leurs rêves sur un nouveau site Dubied.

M. Karakash (cc) indique que l'annonce d'un nouveau journal sur la thématique de l'identité horlogère du Val-de-Travers est prévue le lendemain. Il tenait à préciser que cette démarche n'est pas portée par la commune mais elle figure au titre de soutien. Elle a appuyé ce projet notamment à travers le travail qui a été effectué par une civiliste au sein du dicastère de l'économie et des finances (DEFI), mais c'est une action portée par une fondation.

8. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES

- A) MOTION DU GROUPE POP « POUR LA MISE EN PLACE ET/OU LE SOUTIEN A LA CREATION DE COOPERATIVES D'HABITATION »
- B) MOTION DU GROUPE POP « POUR ANCRER LES GRANDS GROUPES COMMERCIAUX DANS LA REGION »

Le président laisse la parole à l'auteur de ces motions.

M. Vaucher (POP) indique que son groupe a envoyé ces 2 motions avant qu'il ne reçoive le programme de législature et il a été très agréablement surpris de voir qu'il n'était pas le seul à avoir ces préoccupations. Le magasin Manor reste désespérément vide à Fleurier. Non seulement il est vide, et c'est un manque certain au niveau de la dynamique commerciale mais en plus, il commence à se dégrader. Des affiches sont posées contre les vitrines et cela ne donne vraiment pas une belle allure, ni une belle image de notre commune.

La récente annonce de la fermeture du magasin d'Otto le soldeur dépend lui d'une autre problématique, causé par une augmentation d'à peu près 30% de la location par le « Bulat Chagaev valaisan », M. Constantin. Le groupe POP est inquiet car l'attractivité de la région dépend aussi de ses commerces. Il y a encore heureusement quelques commerces dynamiques et certains s'agrandissent. Mais en prêtant l'oreille à certains bruits concernant la diminution des activités de la Migros à Fleurier ou concernant éventuellement un regroupement de la Coop sur un seul site, cela inquiète réellement le groupe POP parce que cette offre commerciale est une des richesses de Val-de-Travers. En perdant le simple fait de pouvoir faire ses commissions au village, c'est tout un pan de la qualité de vie qui s'en va. En devant se rendre ailleurs pour faire des achats, cela incite les consommateurs à tout acheter à la même place. Ainsi, cela ferait certainement plaisir aux commerçants des Eplatures, de Pontarlier ou de Marin centre, mais certainement beaucoup moins à nos propres commerçants!

Ce sont les raisons pour lesquelles, le groupe POP a une véritable crainte quant à la dynamique du tissu commercial. Il est conscient que la commune n'a malheureusement pas de baguette magique comme notre chère Fée verte, elle ne peut pas elle-même créer des commerces! Par contre, il aimerait que tout soit mis en œuvre. Que ce soit par la simplification sur le plan architectural qui permettrait à un commerce de s'implanter rapidement. Par exemple à travers un prêt offrant un taux plus intéressant que celui du marché notamment pour des petites structures qui voudraient se lancer. Ou encore et surtout, des missions de bons offices auprès des éventuels repreneurs ou des éventuels groupes commerciaux. Et c'est ca que le groupe POP attend de la commune, tout en sachant très bien que plus un commerce est ancré dans une région, plus il a tendance à y rester. Pour les grands groupes et leurs dirigeants, il est très facile, s'ils n'obtiennent pas la marge désirée tout en faisant du bénéfice, de fermer une antenne. Ça ne les touche pas dans leur quotidien, car ils ne connaissent pas les personnes licenciées, ni d'ailleurs les gens habitant dans ces régions perdues qui devront se déplacer pour faire leurs achats, vu qu'en général ils habitent dans des régions beaucoup mieux classées sur l'échelle de Bilanz! C'est donc à ce niveau, que le POP aimerait que la commune fasse véritablement un travail de promotion, un travail de fond. Il est content de voir qu'il va dans le même sens que le programme de législature.

M. Karakash (cc) relève qu'apparemment les deux motions sont traitées plus au moins en même temps. Néanmoins le débat est davantage ouvert sur la deuxième motion traitant de l'offre

PVCG 22.10.2012 - 47 - 0.01.10.20

commerciale de la région. Aussi, il se fera le porte-parole du CC sur ce sujet. Il peut donner acte au dépositaire de la motion que la commune envisage, dans les différentes pistes qu'elle étudie, véritablement toutes les options sans rien écarter a priori comme possibilités d'intervention pour tenter de relever ce défi posé qu'est ce grand magasin vide en plein milieu de l'Avenue de la Gare. Cela ne signifie pas que le CC est prêt à tout faire, mais cela veut dire qu'il étudie toutes les possibilités, aucune option n'étant délaissée. Le CC a la forte volonté de maintenir ce bâtiment en location commerciale, cela paraît tout à fait essentiel par rapport au dynamisme de la zone. Le CC rejoint donc passablement le groupe POP au niveau du but. Par contre, il lui demande de retirer sa motion en prenant en compte le programme de législature déposé. Dans la mesure où cela fait véritablement partie des préoccupations du CC et qu'il s'est d'ores et déjà engagé à donner des rapports réguliers au Conseil général sur l'ensemble des objectifs du programme de législature, parmi lesquels figure justement la consolidation de l'offre commerciale.

Il profite d'avoir la parole pour lancer 2 appels par rapport à cette thématique. Il y a 2 aspects qui ne rendent pas service au CC et il serait dès lors reconnaissant envers le Conseil général s'il pouvait contribuer d'une manière ou d'une autre à éviter qu'ils se poursuivent. D'une part, le fait de faire courir des rumeurs sur d'autres commerces que les 2 qui sont concernés effectivement par des fermetures. Il précise qu'il n'y a pas raison de s'inquiéter, le CC a des contacts avec les autres commerçants et ils n'ont pas subi d'importante diminution dans leurs chiffres, ni la Migros, ni la Coop, ni Dosenbach n'envisagent de partir dans les semaines à venir du pôle commercial de Fleurier! Les contacts avec eux sont très clairs à ce sujet. Par contre, ils commencent à en avoir marre de devoir le répéter, l'afficher et le communiquer parce que les gens continuent de faire courir ces bruits! Le CC profite donc de cette tribune, pour que cette Assemblée fasse passer ce message. Il n'y a pas aujourd'hui un effet boule de neige sur ces grands commerces causé par la fermeture de Manor. Peut-être que les petits magasins sis sur l'Avenue de la Gare subissent pour leur part une baisse au niveau de leur chiffre d'affaire et peut-être aussi qu'à futur ce sera le cas au centre commercial à Couvet. Mais il n'y a pas d'inquiétude, selon les informations en sa possession, un effet boule de neige qui provoquerait d'autres fermetures n'est pas en train de se produire! Sans compter qu'il y a quand même de bonnes raisons de penser que généralement le CC est mieux informé que la rumeur publique. Il l'espère en tout cas !

Le second appel qu'il souhaite lancer concerne toute la population. Le CC a visité les locaux vides de Manor avec plusieurs repreneurs potentiels. Malheureusement, l'attitude de la population ne rend vraiment pas service à sa volonté de promouvoir la place. Lors de ces visites, en général les gens s'arrêtent vers lui et lui disent : « C'est vrai qu'on ferme tout ici ? C'est terrible, il n'y a plus rien! ». D'entendre ce genre de remarque n'est franchement pas très engageant pour les repreneurs qui viennent de l'autre côté de la Suisse pour visiter ce magasin! Au final, ils sont souvent agréablement surpris de voir qu'il y a du monde dans les rues et que le centre villageois de Fleurier n'est finalement pas mort et qu'au contraire cela pourrait être intéressant d'installer des magasins à cet endroit. Il y a du passage, mais les gens qui s'arrêtent pour décrire un tableau noir des événements se passant au Val-de-Travers, cela ne lui rend pas service! Ces 2 appels sont donc lancés et le CC remercie le groupe POP s'il accepte de retirer cette motion.

M. Vaucher (POP) s'excuse car il a développé la première motion selon l'ordre dans lequel il les avait adressées à la Chancellerie. Il remercie dès lors le CC pour ces bonnes nouvelles. Il est soulagé d'entendre que ces légendes urbaines ne sont que de fausses rumeurs. Il remercie aussi de relever que la population de Val-de-Travers ne doit pas sombrer dans la sinistrose. M. Vaucher relève pour sa part que la population est aussi responsable d'acheter dans ses propres commerces et c'est peut-être une remarque qu'il ne faut pas oublier de souligner! Aller acheter ailleurs ce qu'il est possible d'obtenir ici n'a aucun sens. Pour terminer, il ajoute que le groupe POP retire sa motion puisqu'elle va exactement dans la même direction que le programme de législature. Par contre, il restera attentif au fait que ce ne soit pas un point parmi les autres, mais un sujet prioritaire. Sur cet aspect, il reste convaincu que le CC a la même vision.

Concernant la deuxième motion, il indique que son groupe la retire également puisqu'elle se trouve, comme la précédente, dans le programme de législature. Toutefois, il tient vraiment à ce qu'il y ait un axe de développement à travers les coopératives de logement, parce qu'il pense qu'elles ont un avenir et correspondent à une vision moderne de l'habitat. A travers les propriétés privées par étage par exemple, les différents propriétaires ne sont pas que des acheteurs d'un bien qui a été construit

pour leur satisfaction, mais au contraire, ils sont également les créateurs de ce bien dans lequel ils ont leur mot à dire depuis l'élaboration du projet!

M. Mermet (cc) remercie le groupe POP d'avoir retiré cette motion, mais aussi et surtout de penser dans la même direction que le CC. Il rappelle que l'Exécutif est déjà actif dans ce domaine, il travaille à des projets dans ce sens. Aussi, il veillera à informer au fur et à mesure que ces projets germeront. Il ajoute que Val-de-Travers connaît déjà une coopérative de logement à Fleurier. Cette dernière fonctionne très bien, tous les coopérateurs sont satisfaits. Ce modèle vaut vraiment la peine d'être développé et il est également convaincu qu'il a un avenir.

Les 2 motions étant retirées, le président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. RESOLUTIONS

A) RESOLUTION DU GROUPE SOCIALISTE CONCERNANT LA COORDINATION DE «L'AFFAIRE MENOUD», DEPOSEE LE 21 OCTOBRE 2012 ET INVOQUANT LE CAS D'URGENCE

« La nomination, par le Conseil d'Etat, du Chef du Service de l'agriculture au poste de coordinateur dans le traitement de « l'affaire Menoud » suscite de nombreuses interrogations au sein de la population de Val-de-Travers. M. Laurent Lavanchy est en effet directement impliqué dans ce dossier.

Sans remettre en question les compétences de M. Lavanchy, nous pensons qu'en plus d'une coordination, un expert neutre devrait être mandaté pour apporter un jugement extérieur quant aux décisions prises et au processus décisionnel en lien avec le développement de l'exploitation laitière Menoud.

Il est par ailleurs important de noter que les décisions des Services cantonaux de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement ont également joué un rôle central dans la mise en conformité du rural Menoud.

Par cette résolution, le Conseil général demande au Conseil d'Etat, par l'intermédiaire du Conseil communal, d'apporter toutes les garanties que cette coordination sera menée avec l'indépendance nécessaire et de mandater un expert externe neutre permettant d'aboutir au plus vite à une solution conforme au cadre légal. »

Signataires : MM. Ion Karakash, Frédéric Mairy et Bernard Rosat

Le président rappelle qu'une résolution est une décision sans effet obligatoire et doit être déposée à la Chancellerie par écrit au moins 20 jours avant la séance du Conseil général pour pouvoir être inscrite à l'ordre du jour. Elle doit être datée et signée par au moins 3 membres du Conseil général. Toutefois, le cas d'urgence prévu à l'art. 3.20² RG est réservé. Si les ²/₃ des membres présents au moins l'admettent, cette résolution prise en considération peut être discutée séance tenante.

M. Schwab (PS) nous informe de sa récusation et de sa volonté à se retirer de l'Assemblée pour le débat et le vote de ce point. Il précise qu'il ne répond pas aux conditions concernant les incompatibilités absolues, mais le sujet est plus sensible au niveau de l'incompatibilité relative. Il n'est pas mandataire des personnes concernées par la résolution, il n'a pas d'intérêts professionnels directs et en lien avec ces personnes, mais pour éviter tout problème qui pourrait survenir avec le vote et le débat sur ce sujet, il préfère se retirer.

Mme Menoud (PLR) ayant un petit lien de famille avec la famille Menoud de Môtiers, se récuse également.

Mme Menoud et M. Schwab s'en vont donc dans les rangs des spectateurs. Le président laisse ensuite la parole à un des signataires de cette résolution pour la développer.

PVCG 22.10.2012 - 49 - 0.01.10.20

M. Mairy (PS) relève tout d'abord qu'il s'agit d'une résolution du groupe socialiste. Il indique qu'il est également important de souligner qu'il s'agit d'une résolution davantage technique que politique. Il ne s'agit en effet pas de se prononcer sur la politique agricole menée par la Confédération, ni de retracer tout l'historique de l'épais dossier de l'exploitation Menoud et il ne s'agit pas non plus de désigner des responsables. Il semble toutefois important au groupe socialiste que dans la coordination qu'a lancé le canton, de faire part de sa surprise, voire de sa stupéfaction de voir un des responsables, une personne en charge de ce dossier au sein du canton, nommée au titre de coordinateur. Le but de cette résolution est de faire part au Conseil d'Etat, via les bons soins du CC, de la surprise du Conseil général de voir M. Lavanchy nommé coordinateur. Comme précisé dans le texte de la résolution, le groupe socialiste ne remet pas en question les compétences de M. Lavanchy dans ce domaine. Il semble simplement difficile pour une personne qui a dû prendre des décisions dans ce dossier de devoir ensuite avoir un regard autant indépendant que possible sur cette question. Dès lors, le PS souhaiterait vivement que le Conseil d'Etat puisse entendre son appel, qui relaie des préoccupations souvent entendues au sein de la population, de disposer finalement d'un expert indépendant dans ce dossier pour qu'il puisse tracer l'histoire avec toute la distance nécessaire pour qu'il puisse aboutir au plus vite à une solution. Le groupe socialiste salue déjà les efforts qui ont été consentis dans cette affaire par la commune et le canton, mais il lui semble vraiment que cette indépendance est importante. Il espère dès lors que le Conseil général sera d'accord avec cette résolution qui ne concerne que la coordination de ce dossier.

Le président procède dès lors au vote du cas d'urgence. C'est par 31 OUI et 2 abstentions que le Conseil général accepte de traiter cette résolution séance tenante. Le président ouvre donc la discussion.

M. Calame (PLR) indique que le groupe PLR soutiendra cette résolution déposée par le groupe PS. L'objectif de cette résolution est certes de signaler un mécontentement sur l'association de la fonction de chef de service de l'agriculture à celle de médiateur dans l'affaire Menoud, mais le groupe PLR dans son ensemble souhaite rappeler que la situation actuelle n'est certes pas la responsabilité unique de M. Lavanchy, telle que le laissait entendre la première version de cette résolution. Fort de ce qui précède et dans un premier temps, le PLR a souhaité quelques modifications de forme dans le texte de cette résolution en jugeant inutile de viser directement M. Lavanchy. C'est plutôt l'association de ses 2 missions qu'il considère comme incompatible et qu'il combat donc également. Il remercie donc le PS d'avoir tenu compte de ces quelques modifications et de soutenir sa proposition de demander au Conseil d'Etat de mandater un expert externe dans ce dossier. Dans un deuxième temps, le groupe PLR a également souhaité rappeler que d'autres services cantonaux, ainsi que le dicastère de l'urbanisme de la commune de Val-de-Travers partagent également certaines responsabilités dans la situation actuelle de ce dossier, même si comme relevé par M. Mairy, le but n'est pas d'établir les responsabilités, le PLR souhaitait ne pas toutes les mettre sur le dos du chef de service de l'agriculture. Ces dernières propositions n'ont pas fait l'unanimité, comme il peut le comprendre, mais cela ne remet pas en cause son soutien grandement majoritaire à cette résolution.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote de la résolution. C'est finalement par 32 OUI et une abstention qu'elle est acceptée, compte tenu de 2 récusations.

Mme Menoud (PLR) et M. Schwab (PS) reprennent place au sein de l'Assemblée.

10. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) INTERPELLATIONS

1. Interpellation de M. Loris Vuilliomenet (PS) concernant les portes du hangar des pompiers de Môtiers

Les deux portes du hangar des pompiers de Môtiers ont récemment été changées. Aux portes en bois qui prévalaient jusqu'à présent, usées certes, mais donnant à ce bâtiment un charme certain (il

est d'ailleurs classé en valeur 4 par l'Office de protection des monuments et sites), ont succédé des portes sectionnées aux attraits, disons, plus mesurés. Alors que le CC entend contribuer à l'embellissement des villages, ce choix nous interpelle et nous serions heureux d'entendre l'Exécutif en donner les raisons. »

M. Vuilliomenet (PS) complète son interpellation de la manière suivante : « Situé légèrement à l'écart de la Grande Rue, à 2 pas de la Maison des Mascarons, le hangar des pompiers de Môtiers parvenait jusqu'à présent à se fondre dans ce cadre si souvent vanté, qui vaut régulièrement à notre chef-lieu de figurer parmi les plus beaux villages du canton.

Le service des monuments et sites lui a même accordé une valeur 4, qui, si elle n'en fait pas une perle architecturale, n'en est pas moins négligeable. Hélas, ses 2 portes en bois, trop vieilles sans doute, ont récemment laissé la place à des portes sectionnelles hideuses qui dénaturent le bâtiment.

Dans son tout récent programme de législature, le CC s'est fixé comme objectif d'embellir les villages. Faut-il voir cette réalisation comme un premier pas dans cette direction? Le hangar des pompiers de Môtiers a-t-il pour vocation de servir de norme à la rénovation des façades? Ou est-ce au contraire un exemple à ne pas suivre? Au surplus, nous souhaiterions savoir si, comme le prévoit le cadre légal, le service des monuments et sites a bel et bien été consulté pour cette rénovation? »

M. Fatton (cc) indique que ces portes ont effectivement été remplacées dans le cadre de l'entretien courant des bâtiments communaux. Elles n'étaient plus en bon état et ne répondaient plus aux attentes des pompiers d'un point de vue pratique, tant pour leur utilisation que pour leur capacité à conserver la chaleur dans le bâtiment, le but étant de le laisser hors gel. La commune a pu bénéficier d'une aide conséquente de l'ECAP pour ce remplacement. Il explique que ces subventions n'auraient pas pu être perçues, si la commune s'était contentée de restaurer les anciennes portes en bois.

En ce qui concerne le bâtiment, il précise qu'il n'est pas mis sous protection mais qu'il est effectivement classé sous la valeur 4. Une valeur est accordée pour tous les immeubles afin de les classer dans 3 catégories différentes. De 0 à 3, les bâtiments sont jugés intéressants : « nombreux intérêts, valeurs architecturales ou historiques indéniables ». De 4 à 6, ils sont typiques ou pittoresques « se référant à un genre de construction usuel, bien intégré ou à une construction jugée pittoresque, faute de pouvoir spécifier autrement l'intérêt ». De 7 à 9, il s'agit des éléments perturbants « se référant à des constructions sans intérêt ou affectant le cadre construit par leur présence ». Ce bâtiment est donc de valeur 4 et possède des qualités d'une construction usuelle s'intégrant bien dans le site. M. Fatton a repris contact avec l'office concerné car une fiche (26.18) de recensement en sa possession et tirée du site informatique officiel de l'Etat (SITN) n'a aucune mention de valeur qualitative. Elle indique qu'un hangar des pompes s'est construit en 1913 à Chemin des Ecoliers. Après enquête, il est apparu qu'il existe une seconde fiche sur ce bâtiment. Elle porte le numéro 26.272 et est enregistrée sous la dénomination « hangar des pompes » avec Grande Rue 10 comme adresse et mentionne une valeur qualitative de 4. Elle stipule qu'en raison du retrait du hangar des pompes, cette construction originale revêt une importance secondaire dans ce site et possède des qualités de construction usuelle s'y intégrant bien. A priori, le remplacement de ces portes ne pose pas de problème. L'office des monuments et des sites a reconnu l'erreur qui s'est glissé sur le SITN et supprimera ce doublet.

Quant à l'application de l'appréciation du charme de ce bâtiment, de ces anciennes portes et l'attrait mesuré des nouvelles, il cite : « je pense qu'il est très subjectif et peut-être laissé à l'appréciation de chacun avec chaque fois une vision diamétralement opposée à la chose. Et enfin je ne crois pas pour ma part que la pose de portes sectorielles modernes, mais discrètes à la fois, sont contraires à une vision d'embellissement de nos villages ». Pour terminer, M. Fatton indique que le service communal des bâtiments n'a à aucun moment voulu enfreindre un règlement. Il a travaillé dans l'intérêt de la collectivité, qu'il soit financier ou paysager, mais aussi pour permettre d'apporter des moyens plus modernes et adaptés aux besoins du service du feu qui est à disposition de la population et bien souvent de manière bénévole ou presque. Il remercie donc M. Vuilliomenet et espère avoir répondu à son interpellation.

PVCG 22.10.2012 -51 - 0.01.10.20

M. Vuilliomenet (PS) indique qu'il n'est absolument pas satisfait de la réponse.

B) QUESTIONS

1. Question de M. Willener (UDC) relative à la piscine du Centre sportif régional

« De moins en moins de familles vont à la piscine du Centre sportif, car pour les enfants en bas âge il y fait trop froid !!! Certaines piscines communales de Suisse romande chauffent plus les bassins non nageur 1 à 2 fois par semaine afin que les petits n'attrapent pas les lèvres bleues. Cette solution est-elle possible pour celle du Centre sportif ? Si oui est-elle prévue dans un avenir proche ? »

Mme Brunner (cc) indique que des statistiques sont établies et qu'il n'y a pas dans leur analyse, la constatation qu'il y a moins de familles qui viennent à la piscine du Centre sportif. A la remarque que certaines piscines communales de Suisse romande chauffent davantage les bassins nonnageurs, elle relève que ceci est possible pour autant que les bassins ne soient pas communicants. Or, la plupart des piscines de Suisse romande disposent comme au Centre sportif de 3 ou 4 bassins communicants. Dans ce cas d'espèce, il n'est absolument pas possible de chauffer plus le bassin des enfants, sans chauffer également les lignes de nage. Or pour les nageurs, une piscine de plus de 27° ou 28° n'est plus utilisable. Il n'est dès lors et malheureusement pas possible selon la structure du Centre sportif de chauffer davantage le bassin des enfants. D'augmenter la température de 1° ou plus engendrerait des coûts d'énergie considérables alors qu'ils sont déjà très importants au centre. Il n'est dès lors pas envisagé de chauffer davantage les bassins non-nageurs, cela étant techniquement impossible et trop coûteux.

2. Question de M. Willener (UDC) concernant le sponsoring d'or au CP Fleurier

« J'ai découvert dans le Courrier du Vallon que le Centre sportif était sponsor d'or du CP Fleurier. Pouvons-nous savoir le coût par saison ? Ainsi que l'impact ? Et pourquoi le CP Fleurier et pas un autre club ou société ? »

M. Mermet (cc) explique que la commune de Val-de-Travers est un important sponsor du CP Fleurier, mais ceci principalement au travers du tarif auquel la glace est mise à disposition des clubs de patinage, tant pour le hockey, que le patinage artistique. La commune n'est en revanche pas un sponsor or du CPF. Il indique qu'un sponsor or verse environ fr. 20'000.- par année et le CC ne pense pas lui verser cette somme. Actuellement, il est en discussion pour concrétiser une aide entre le CP Fleurier et la commune. Mais l'aide que le CC pourrait accorder constituerait davantage un mandat de prestation. En effet, le CP Fleurier dispose d'un entraîneur de grande qualité et de grande renommée. Aussi, il est imaginé d'offrir des cours pour l'école, d'organiser des camps, et ainsi d'acheter des prestations plutôt que de verser une subvention qui ne correspond à rien en contrepartie. Dès lors, la commune sera un sponsor du CPF mais certainement au travers d'un mandat de prestations.

Si dans la brochure du CPF, la commune se retrouve au même rang que les sponsors or, c'est avant tout parce qu'il y avait un espace publicitaire libre et disponible. Etant donné que la commune est un partenaire important et qu'elle entretient d'excellentes relations avec le CPF, il a été proposé de mettre le logo du Centre sportif à cet endroit. C'était une manière de valoriser aussi l'image de cet autre acteur sportif important du Val-de-Travers.

En ce qui concerne les autres clubs, M. Mermet conçoit que la commune est un sponsor important notamment pour les clubs de football, pour lesquels elle assume une part importante des frais d'entretien des terrains. Il ajoute qu'il y a moins de besoin de soutiens pour les autres sports. Il indique qu'il ne peut malheureusement pas donner d'autres détails plus précis car certains éléments sont encore en cours d'examen et ne peuvent pas être divulgués, si ce n'est aux membres de la commission de gestion et des finances pour qu'ils aient une bonne compréhension de tous les tenants et aboutissants.

3. Question de M. Sven Schwab (PS) intitulée : « D'un projet de cadence semi-horaire à la disparition de la ligne ferroviaire, n'y a-t-il qu'un pas ? »

« Dans le cadre de la campagne de votation sur le RER TransRUN, le Conseil communal de Val-de-Travers a affirmé dans un communiqué que la ligne ferroviaire Buttes – Neuchâtel serait menacée en cas de refus du projet. Par ailleurs, l'Office fédéral des Transports a communiqué cette semaine quelques funestes informations quant à sa manière d'envisager les transports publics dans notre pays, prévoyant même de remplacer certaines lignes ferroviaires bien fréquentées mais prétendument peu rentables par des services de bus. La ligne Buttes – Neuchâtel était citée parmi les lignes examinées.

Le CC peut-il nous faire part des informations vérifiées (et non interprétées) dont il a connaissance quant à l'avenir de la ligne Buttes – Neuchâtel ? Cette ligne est-elle véritablement menacée à moyen ou long terme ? Le risque de voir disparaître la ligne TGV entre Neuchâtel et Pontarlier pourrait-t-il également avoir des conséquences sur la ligne précitée ? »

M. Mermet (cc) remarque que M. Schwab souhaite des informations vérifiées et non interprétées. Aussi, il va lui communiquer ce qu'il peut à ce sujet. Au niveau des informations vérifiées, il explique que dès le changement d'horaire, le 9 décembre prochain, 4 trains supplémentaires circuleront aux heures de pointe du lundi au vendredi entre Neuchâtel – Fleurier, aller-retour. Dès le 9 décembre toujours, du lundi au vendredi un nouveau train circulera le matin entre Pontarlier – Travers et Fleurier pour les frontaliers.

Quant aux interprétations, il y a beaucoup d'éléments à évoquer mais tout reste dans les supputations. Concernant la ligne Travers – Les Verrières – Pontarlier, le TGV Berne – Neuchâtel – Pontarlier – Dijon – Paris est effectivement menacé dès 2014. La société Lyria qui exploite les TGV envisage de passer le TGV Berne – Paris par Bâle pour un temps de parcours à peu près identique. Il y a beaucoup de résistance politique autant en Suisse qu'en France par rapport à ce projet et davantage de précisions ne peuvent pas être données. La ligne TGV sera prolongée jusqu'à Interlaken, ce qui est un avantage par rapport à la situation actuelle. 2 paires de trains régionaux express Neuchâtel – Pontarlier – Frasne circulent jusqu'à nouvel avis, mais leur fréquentation est inférieure aux prévisions. Ces trains sont assurés par d'anciennes rames CFF avec un confort qui n'est pas à l'image de ce qui pourrait être souhaité sur des lignes internationales. D'autres projets sont en cours d'étude pour le trafic transfrontalier, notamment les allers-retours Neuchâtel – Pontarlier – Besançon et les trains supplémentaires. Toutefois, ces projets se heurtent à beaucoup de problèmes notamment financiers et techniques.

La gare des Verrières, quant à elle, est toujours desservie par CFF Cargo pour le trafic de bois, malheureusement plus celle de Travers. Il y a une paire de trains qui circule chaque jour du lundi au vendredi entre Neuchâtel et les Verrières. Les installations de chargement devraient être adaptées pour pouvoir augmenter le nombre de wagons à charger. La ligne CFF devrait être encore adaptée aux normes actuelles, notamment tous les éléments techniques, il s'agit de montants importants mais aujourd'hui seuls les travaux indispensables au maintien de la ligne ont été exécutés. La ligne Travers – Les Verrières – Pontarlier est donc relativement incertaine. Tant que le TGV y roule tout est garanti, si le TGV venait à ne plus emprunter cette voie, la conservation de cette ligne deviendrait beaucoup plus fragile.

Concernant la ligne Neuchâtel – Travers, toutes les études menées jusqu'à aujourd'hui démontrent que le remplacement des trains par des bus n'entrainerait que peu d'économies en termes d'exploitation et détériorerait considérablement la qualité de la desserte. Aux heures où la fréquentation des rames est faible, un remplacement par des bus ne poserait pas de problème, alors qu'aux heures de pointe, il serait nécessaire de recourir à au moins 4 bus! M. Mermet constate que ces histoires de remplacer ces trains par des bus reviennent de manière cyclique. Aussi, il se demande s'il s'agit vraiment d'une volonté de l'OFT ou si c'est une manière essayer de faire passer la pilule quand la Confédération reportera des charges supplémentaires sur les cantons. Il rappelle que ces dernières années, la ligne Auvernier – Travers a été modernisée, de même que les gare. Ces lignes sont en bon état et en mesure de fonctionner pendant plusieurs dizaines d'années encore.

PVCG 22.10.2012 - 53 - 0.01.10.20

La question du goulet de Vauseyon reste toutefois en suspens. M. Mermet indique que les CFF projettent de modifier la circulation des trains de marchandises et de remettre une grande partie de ces trains sur les lignes du pied du Jura qui passent par Auvernier – Vauseyon. Si cela se réalise, certains problèmes se poseront en terme de capacité surtout si les lignes nationales passent à la cadence de la demi-heure. La limite de capacité serait atteinte si, et seulement si, le rapatriement de ces transports de marchandises est effectué. Cela reste donc flou, nous sommes donc uniquement dans le domaine de la supposition !

Au sujet du TransRun qui n'a finalement pas été le choix du canton de Neuchâtel, il précise qu'il est nécessaire d'avoir une deuxième voie à Bôle pour permettre le croisement des trains encore de passage à l'horaire de la demi-heure. Manifestement avec le projet tel qu'il est maintenant, le canton ne souhaite rien proposer, mais seulement discuter. Rien ne sera mis en route tant que le futur Conseil d'Etat ne fonctionnera pas. Cela signifie que par rapport à la planification allant jusqu'en 2015 pour les financements fédéraux, cela tombe à l'eau. Il est peu vraisemblable que le dédoublement à Bôle soit réalisée avant 2022. En attendant, tout est suspendu jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau Conseil d'Etat.

En résumé, rien n'est menacé à court terme puisque le TGV circule toujours. Le jour où il n'empruntera plus la ligne Neuchâtel – Pontarlier, elle sera fragilisée. Aucun investissement sur la ligne entre Travers et Neuchâtel ne sera entrepris à court terme, tant que le Gouvernement cantonal ne sera pas élu pour la législature 2013-2017.

M. Mermet termine en annonçant l'ouverture et l'inauguration d'une nouvelle ligne de bus reliant Fleurier aux Ponts-de-Martel dès décembre, avec une liaison directe sur La Chaux-de-Fonds. Une journée des familles sera organisée à cette occasion.

Le président remercie le CC d'avoir organisé une visite du parc éolien du Mont-Crosin le 22 septembre dernier à l'intention des membres du Conseil général. Ainsi, les mesures de législatif ont pu voir de loin, de près et de l'intérieur une éolienne et recevoir également toutes les informations nécessaires.

Il remercie finalement chaque participant et lève la séance à 22h25.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

Bernard Rosat Pierre-Alain Wyss

Motions en suspens :

PLR : « Pour une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès », acceptée par le CG lors de sa séance du 12 décembre 2011

Postulats en suspens :

PLR et UDC : « Pour un rapport global concernant la politique du Conseil communal en matière de développement de l'habitat à Val-de-Travers », accepté par le CG lors de sa séance du 10 septembre 2012

PVCG 22.10.2012 - **54** - **0.01.10.20**